



**HAL**  
open science

# Le recours aux approches participatives par le paysagiste maître d'oeuvre

Yohan Odin

► **To cite this version:**

Yohan Odin. Le recours aux approches participatives par le paysagiste maître d'oeuvre. Sciences du Vivant [q-bio]. 2019. dumas-02331939

**HAL Id: dumas-02331939**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02331939>**

Submitted on 24 Oct 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

AGROCAMPUS  
OUEST

CFR Angers

CFR Rennes



Arts des Villes  
Et des Champs

Année universitaire : 2018 – 2019

Spécialité : Paysage

Spécialisation (et option éventuelle) :

Paysage, Opérationnalité et Projet

## Mémoire de Fin d'Études

d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

# Le recours aux approches participatives par le paysagiste maître d'œuvre

Par : Yohan ODIN



**Soutenu à Angers le 19 septembre 2019**

### Devant le jury composé de :

Président : Hervé DAVODEAU

Maître de stage : Michaël RIPOCHE

Enseignant référent : Vincent BOUVIER

Autres membres du jury (Nom, Qualité)

*Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST*

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation  
«Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France» disponible  
en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.f>



## Confidentialité

Non  Oui si oui :  1 an  5 ans  10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible <sup>(1)</sup>.

Date et signature du **maître de stage** <sup>(2)</sup> :  
(ou de l'étudiant-entrepreneur)

**A la fin de la période de confidentialité**, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant à renseigner).

## Droits d'auteur

L'auteur<sup>(3)</sup> **ODIN Yohan**

autorise la diffusion de son travail (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

Oui  Non

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement<sup>(4)</sup>

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche de conformité du mémoire numérique et le contrat de diffusion)

(Facultatif)  accepte de placer son mémoire sous licence Creative commons CC-By-Nc- Nd (voir Guide du mémoire Chap 1.4 page 6)

Date et signature de l'**auteur** : 19 septembre 2019

## Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

Oui  Non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement<sup>(4)</sup>

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'**enseignant** :

(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.

(2) Signature et cachet de l'organisme

(3) Auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études

(4) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé.



## REMERCIEMENTS

Je souhaiterais tout d'abord remercier Michaël pour son accueil au sein de l'agence Arts des Villes Et des Champs. Son écoute, ses précieux conseils et l'accompagnement apporté tout au long du stage m'ont permis de m'épanouir dans celui-ci et gagner en expérience. Merci pour les recommandations avisées et le suivi de la production de ce mémoire. Merci pour la confiance accordée, et pour la poursuite de l'aventure quelques temps encore.

Des remerciements bien particuliers pour mon référent Vincent Bouvier pour le suivi, les remarques apportées et les conseils ayant permis l'aboutissement de ce mémoire. Ces remerciements vont au-delà de ce cadre de travail, merci pour l'implication folle dans la vie de l'établissement, le suivi du projet Chaumont et les nombreuses autres actions mises en œuvre (la liste est trop longue pour les citer ici) qui contribuent à la qualité de la formation. Je profite également de ce paragraphe pour remercier Christophe Migeon, responsable au même titre que Vincent Bouvier de la spécialisation POP, pour son implication et l'incroyable énergie déployée pour faire de nous de « bons ingénieurs ».

Merci à mes parents, pour leur accompagnement et leur soutien dans cette voie tout au long de ces cinq années, et pour la relecture et les conseils apportés pour la rédaction de ce mémoire.

Enfin, je souhaiterais remercier plusieurs personnes sans qui ces cinq années n'auraient pas eu la même saveur. Merci Léo, Pierre et Quentin pour tous ces bons moments passés, le soutien, la motivation, la bonne humeur et la joie de chaque instant. Un grand merci également à toute l'équipe Chaumont, pour cette expérience extraordinaire qui restera à jamais gravée dans mon esprit.

Très sincèrement, merci encore à tous ! C'est une page qui se tourne aujourd'hui mais de nouvelles sont à écrire...



## **GLOSSAIRE**

**ACT** : Assistance pour la passation des Contrats de Travaux

**AOR** : Assistance aux Opérations de Réception

**APD** : Avant-Projet Définitif, défini dans le cadre de la loi MOP

**APS** : Avant-Projet Sommaire, défini dans le cadre de la loi MOP

**AVEC** : Arts des Villes Et des Champs

**AVP** : AVant-Projet

**CSP** : Catégorie Socio-Professionnelle

**DCE** : Dossier de Consultation des Entreprises

**DET** : Direction de l'Exécution des Contrats de Travaux

**EP** : Eaux Pluviales

**EU** : Eaux Usées

**EXE** : Etudes d'EXécution

**MOP** : Loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée

**OPC** : Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

**OQP** : Objectifs de Qualité Paysagère

**PL** : Poids Lourd

**PRO** : Phase de Projet, défini dans le cadre de la loi MOP

**SGMAP** : Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique

**ZAC** : Zone d'Aménagement Concertée



## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : CADRAGE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC (ODIN, 2019).....	7
Figure 2 : ASCENDANCE DE LA PARTICIPATION SELON LE STADE D'AVANCEMENT DU PROJET (ODIN, 2019).....	11
Figure 3 : CARTE DE LOCALISATION DES CAS D'ETUDES (ODIN, 2019).....	11
Figure 4 : VUE DE LA TRAVERSE DE BOURG D'EHEMIRE (AVEC, 2019).....	12
Figure 5 : PERIMETRE ET LOCALISATION DU PLAN DE PAYSAGE ET PATRIMOINE CHANTENAY-BELLEVUE-STE ANNE AU SEIN DE L'AGGLOMERATION NANTAISE (ODIN, 2019) .....	12
Figure 6 : COMPOSITION DE L'INTERCOMMUNALITE DE PREBOCAGE-INTERCOM (PREBOCAGE INTERCOM, 2019) .....	13
Figure 7 : PRODUCTIONS CITOYENNES ISSUES DE L'EXERCICE DES BLASONS, NANTES (AVEC, 2019) .....	19
Figure 8 : PARCOURS DES DEAMBULATIONS DU PLAN DE PAYSAGE DE NANTES METROPOLE (ODIN, 2019) .....	19
Figure 9 : EXTRAITS DU CARNET DE DEAMBULATIONS POUR LE PLAN DE PAYSAGE DE NANTES METROPOLE (IDEA RECHERCHE, ODIN, 2019).....	21
Figure 10 : ATELIER DE PRESENTATION DES MAQUETTES PAR LES ENFANTS DES ECOLES DE PREBOCAGE-INTERCOM (ODIN, 2019) ..	22
Figure 11 : DISPOSITION DES PARTICIPANTS DANS LE CADRE DES ATELIERS EN SALLE DU PLAN DE PAYSAGE DE NANTES METROPOLE (ODIN, 2019).....	24
Figure 12 : DISPOSITION DES PARTICIPANTS DANS LE CADRE DES REUNIONS PUBLIQUES POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE BOURG D'EHEMIRE (ODIN, 2019).....	24
Figure 13 : EXERCICE SUR PHOTOGRAPHIES LORS D'UN ATELIER DU PLAN DE PAYSAGE DE PREBOCAGE-INTERCOM (AVEC, 2018) ..	32
Figure 14 : TRAVAIL DE DIAGNOSTIC ET MISE EN AVANT D'ENJEUX D'AMENAGEMENT LORS DES DEAMBULATIONS DU PLAN DE PAYSAGE DE NANTES METROPOLE (ODIN, 2019) .....	32

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : GRILLE D'ANALYSE DES CAS D'ETUDES POUR UNE OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE DES APPROCHES PARTICIPATIVES (ODIN, 2019).....	14
Tableau 2 : POURCENTAGE DE PARTICIPANTS A L'ACTION DE PARTICIPATION EN FONCTION DU NOMBRE D'HABITANTS DU TERRITOIRE CONCERNE PAR LE PROJET (ODIN, 2019).....	16
Tableau 3 : ELEMENTS DE COMPARAISON DES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES (ODIN, 2019).....	17
Tableau 4 : APPRECIATION DU RESPECT DES CRITERES DE PERFORMANCE DU PROJET DE PAYSAGE DANS LE CAS DE LA TRAVERSE DE BOURG D'EHEMIRE (ODIN, 2019).....	25
Tableau 5 : APPRECIATION DU RESPECT DES CRITERES DE PERFORMANCE DU PROJET DE PAYSAGE DANS LE CAS DU PLAN DE PAYSAGE DE NANTES METROPOLE (ODIN, 2019) .....	26
Tableau 6 : APPRECIATION DU RESPECT DES CRITERES DE PERFORMANCE DU PROJET DE PAYSAGE DANS LE CAS DU PLAN DE PAYSAGE DE PREBOCAGE-INTERCOM (ODIN, 2019) .....	27
Tableau 7 : CLASSEMENT DES OUTILS DE LA PARTICIPATION POUR MAXIMISER L'EFFICACITE DU PAYSAGISTE MAITRE D'ŒUVRE (ODIN, 2019).....	31

## LISTE DES ANNEXES

Annexe I : PLAN MASSE DU PROJET DE REQUALIFICATION DE LA TRAVERSE DE BOURG D'EHEMIRE (AVEC, 2019)	
Annexe II : PERSPECTIVE PROJET DE LA RUE PRINCIPALE DE LA TRAVERSE DE BOURG D'EHEMIRE, AVANT / APRES PROJET (AVEC, 2019)	
Annexe III : CARTOGRAPHIE DE SYNTHESE DES PERCEPTIONS CITOYENNES LORS DES TROIS PREMIERS ATELIERS, PLAN DE PAYSAGE CHANTENAY-BELLEVUE-STE ANNE (AVEC, 2019)	
Annexe IV : CARTOGRAPHIE DE SYNTHESE RETOURS CITOYENS LORS DES DEAMBULATIONS, PLAN DE PAYSAGE CHANTENAY-BELLEVUE-STE ANNE (AVEC, 2019)	
Annexe V : BLOC DIAGRAMME D'ANALYSE DU TERRITOIRE DU PREBOCAGE-INTERCOM (AVEC, 2019)	
Annexe VI : CARTOGRAPHIE DES OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE DU PLAN DE PAYSAGE DE PREBOCAGE-INTERCOM (AVEC, 2019)	





## AVANT-PROPOS

### Structure d'accueil

Mon stage de fin d'études s'est déroulé au bureau d'études Arts des Villes Et des Champs (AVEC), implanté à Etriché au Nord d'Angers (49). AVEC est une petite structure créée il y a près de trois ans par Michaël RIPOCHE, suite à son départ de Vu d'ici, agence de paysage et d'urbanisme d'une dizaine de salariés qu'il a dirigée pendant dix-huit ans. Le bureau d'études intervient dans des domaines diversifiés allant de la maîtrise d'œuvre d'espaces publics, la planification urbaine et territoriale, au grand paysage et l'aménagement du territoire, avec un savoir-faire bien particulier dans l'élaboration des plans de paysage. Le rayon d'action de l'agence s'étend sur la région Pays-de-la-Loire et sur l'ensemble du territoire français en ce qui concerne les plans de paysages.

### Missions principales

Etant donné la taille de la structure d'accueil, ce stage s'est révélé riche dans la diversité des missions effectuées, avec deux thématiques principales : un volet diagnostic territorial et aménagement du territoire ainsi qu'un volet maîtrise d'œuvre d'espaces publics.

La mission « fil rouge » tout au long de ces six mois a été le suivi et la réalisation d'un plan de paysage commandité par la ville de Nantes pour plusieurs de ses quartiers Chantenay, Bellevue et Sainte Anne, situés à l'Ouest de la ville. Avant gardiste dans la mise en place de plans de paysage, il s'inscrit dans une action complète menée par la ville de Nantes afin de compléter le maillage de plans de paysage sur ses quartiers n'en ayant pas encore fait l'objet. Les principales actions à mener ont été le diagnostic de terrain et l'analyse du quartier, la préparation et la tenue des ateliers participatifs avec les citoyens, la synthèse et l'exploitation de ceux-ci ainsi que la rédaction d'un premier dossier rassemblant les éléments de diagnostic et les orientations d'aménagement. Courant septembre, la deuxième phase de travail avec les services aura lieu afin d'aboutir au dossier finalisé du plan de paysage qui sera présenté aux habitants lors d'un ultime atelier.

Toujours dans le volet grand paysage, une des missions annexes consistait à apporter un appui ponctuel sur le plan de paysage Prébocage-Intercom (14) avec la production de pièces graphiques.

Concernant la thématique maîtrise d'œuvre, ce stage a été l'occasion d'intervenir ponctuellement à différents stades de projets d'aménagements d'espaces publics sur les affaires en cours : esquisses pour l'aménagement de la place des Tellières à Trelazé, phases APS et APD pour un permis d'aménager sur la commune de Soulaire-et-Bourg, phase PRO et rédaction du DCE dans le cadre du réaménagement de la traverse de bourg d'Echemiré (49)...

Ayant pu travailler au cours du stage sur trois projets impliquant de la participation citoyenne sous plusieurs formes, et ces projets présentant des échelles de territoires et enjeux d'aménagement bien divers, il m'a paru intéressant de réfléchir sur la question des approches participatives envisagées par le paysagiste maître d'œuvre à travers ce mémoire.





# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>2</b>
<b>I. LE PROJET DE PAYSAGE, UNE DIVERSITE D'ECHELLES POUR UNE DIVERSITE D'APPROCHES PARTICIPATIVES</b> .....	<b>4</b>
1. DES OUTILS ET PROCESSUS POUR AMELIORER LE CADRE DE VIE .....	4
1.1. Le projet de paysage, une démarche collective .....	4
1.2. La participation citoyenne comme légitimation de la démarche .....	5
2. PLUSIEURS NIVEAUX D'APPROCHES PARTICIPATIVES POUR DES INCIDENCES VARIEES .....	5
2.1. L'information, première étape de la participation .....	5
2.2. La consultation, un échelon d'implication supérieur .....	6
2.3. La concertation, la co-construction et la co-réalisation pour une prise en compte optimale de l'opinion citoyenne .....	6
3. UNE DEMARCHE DONT LE SUCCES REPOSE EN PARTIE SUR LA TYPOLOGIE DE SES ACTEURS .....	8
3.1. Un panel de citoyens représentatif de la population ? .....	8
3.2. Des acteurs qui bénéficient d'une légitimité accrue .....	9
3.3. Des temporalités qui induisent le processus participatif .....	10
4. LES CAS D'ETUDES : TROIS DEMARCHES PARTICIPATIVES POUR TROIS ECHELLES DE PROJET .....	11
4.1. Les projets dans leur contexte .....	11
4.2. La méthodologie d'analyse envisagée .....	13
<b>II. UN PROCESSUS A ADAPTER AUX PARTICULARITES DE CHAQUE PROJET DE PAYSAGE</b> .....	<b>16</b>
1. L'IMPLICATION CITOYENNE, PREMIER FACTEUR DE REUSSITE .....	16
1.1. Le degré d'incidence sur le cadre de vie comme source de mobilisation .....	16
1.2. Des catégories socio-professionnelles en manque de représentativité .....	17
2. UN CHOIX JUDICIEUX DE L'APPROCHE PARTICIPATIVE .....	18
2.1. Un contenu qui doit se révéler qualitatif .....	18
2.2. ... tout en restant facilement exploitable .....	20
3. DES MOYENS A LA HAUTEUR DE LA DEMARCHE .....	22
3.1. Une équipe spécialisée dans le processus .....	22
3.2. Des services et élus en appui .....	23
3.3. Un cadre qui doit permettre l'expression de chacun .....	24
4. DES CRITERES DE PERFORMANCE ET UNE DEMARCHE DE PROGRES A SATISFAIRE .....	25
4.1. Cas de la traversée de bourg d'Echemiré .....	25
4.2. Cas du plan de paysage Chantenay-Bellevue-Sainte Anne .....	26
4.3. Cas du plan de paysage de Prébocage-Intercom .....	27
<b>III. LA FLEXIBILITE ET LE « NON CONVENU D'AVANCE », MAÎTRES MOTS POUR LE SUCCES DE LA DEMARCHE</b> .....	<b>29</b>
1. DIFFERENTES MODALITES DE MOBILISATION A ENVISAGER .....	29
1.1. Retour sur la notion de représentativité .....	29
1.2. La participation, entre choix et obligation .....	29
1.3. Une stratégie à mettre en place pour entendre « les silencieux » .....	30
2. UNE METHODE EN CONSTANTE ADAPTATION TOUT AU LONG DU PROCESSUS .....	31
2.1. Des approches pour maximiser la performance .....	31
2.2. Une acceptation de l'incertain de la part du maître d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage .....	33
3. BILAN DES INCIDENCES DE LA PARTICIPATION SUR LE PROJET DE PAYSAGE .....	33
3.1. Des résultats ne répondant pas toujours aux objectifs visés .....	33
3.2. Un projet de meilleure qualité ? .....	34
4. BIAIS ET INSUFFISANCES DE LA DEMARCHE .....	35
4.1. Des services et élus parfois déjà positionnés .....	35
4.2. Des acteurs au service de leur propre intérêt .....	36
4.3. Quid de la légitimité du paysagiste maître d'œuvre mandaté pour mener à bien la participation .....	37
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>39</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>41</b>



## INTRODUCTION

17 novembre 2018, les français sont dans la rue. Le contexte social est tendu et les revendications des manifestants, les Gilets Jaunes, sont multiples. Une des principales attentes en matière de renouveau : la mise en place d'une démocratie participative et directe. Celle-ci peut se définir comme une participation directe des citoyens ordinaires à la prise de décision politique et, dans les initiatives les plus abouties à la gestion de certains programmes y afférant (BLONDIAUX, 2009). Politique originaire de la Grèce antique, elle fait son retour progressif en France depuis près d'une quarantaine d'années sous des formes multiples et variées, principalement en termes de gouvernance urbaine (WULH, 2009).

Cette demande sociétale accrue se traduit également dans le secteur du paysage. Les projets envisagés tendent de plus en plus à prendre en compte l'avis citoyen et le nombre de structures spécialisées est en constante augmentation. Souvent informés sur le projet, questionnés pour soumettre un avis, interrogés pour faire connaître leur perception de leur territoire, ou encore pour co-construire et co-réaliser le projet, la participation citoyenne peut prendre de nombreuses formes. Cependant, vis-à-vis de la démarche de projet deux questions principales sont à poser.

Une première interrogation **sur la raison** : souvent néophytes dans les problématiques d'aménagement du territoire, la question de l'implication du citoyen dans la démarche de projet et de sa pertinence peuvent conduire au débat.

La convention européenne du paysage donne une première réponse à ces interrogations. En tant que partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations, le paysage se construit sur deux faits principaux : les représentations (prémices à l'action) et les actions (résultantes des interactions) de chacun. Il apparaît donc dès lors fondamental pour un projet dans un territoire donné de recueillir la vision des pratiquants de l'espace en question et les vocations envisagées ou déjà spatialisées pour la construction des paysages de demain.

Au-delà de cette convention, la législation française impose la participation du public dans des cas bien précis. En complément de la convention d'Aarhus ainsi que la loi relative à la démocratie de proximité, c'est la loi Bouchardeau du 12 juillet 1983 réformée par l'ordonnance du 3 août 2016 qui précise les modalités de la participation [1]. Celle-ci est rendue obligatoire pour les projets soumis à étude d'impact, systématique ou au cas par cas <sup>1</sup>, c'est-à-dire pour des projets ayant une incidence directe sur l'environnement.

Un second questionnement **sur la manière** : de nombreuses actions participatives sont lancées sans définition au préalable des attendus, des objectifs de performance à atteindre pour assurer le succès de la démarche. Le public concerné, l'échelle de territoire inhérente, sont des données spécifiques à chaque projet influant sur la méthodologie à adopter.

Il faut aussi se poser la question de l'adaptation de la démarche aux contraintes du projet. Adapter sa démarche à la « maîtrise d'usage » est une chose mais celle-ci doit également répondre à la logique de la maîtrise d'ouvrage et au territoire concerné : échelle de temps, budget, échelle et public concerné, qui sont autant de contraintes auxquelles le paysagiste doit faire face. Pour autant, cette approche peut conduire à des résultats cloisonnés, trop guidés, et restreints par la rigidité de la démarche. Il convient dès lors de retourner le problème

---

<sup>1</sup> L'article R.122-5 définit la classification des projets soumis à étude d'impact. Sont soumis à étude d'impact systématique les projets ayant une surface de plancher supérieure ou égale à 40 000 m<sup>2</sup> et d'une superficie supérieure à 10 ha. Sont soumis à étude d'impact au cas par cas les projets ayant une surface de plancher comprise entre 10 000 et 40 000 m<sup>2</sup>, et dont la superficie est comprise entre 5 et 10 ha [2].



en adaptant le projet à la démarche et non l'inverse. Pour cela, la culture et la logique de la maîtrise d'œuvre comme de la maîtrise d'ouvrage doivent évoluer significativement : accepter l'incertitude du processus et des résultats divergents des souhaits de la maîtrise d'ouvrage. Cette approche requestionne la légitimité du paysagiste en tant qu'acteur pour mener à bien la participation.

Face à ces questions nous chercherons à déterminer dans ce mémoire « **Comment le paysagiste (maître d'œuvre) envisage-t-il le recours aux approches participatives dans une démarche de projet de paysage ?** » en abordant plus largement les questions suivantes :

Qu'est-ce que la participation citoyenne et pourquoi la mettre en place ?

Comment adapter sa méthodologie de travail selon l'échelle du territoire et le public concerné ?

Que sous-entend la représentativité du public impacté par le projet et dans quelle mesure cette notion est-elle importante ?

Le paysagiste doit-il conduire cette participation ?

Pour traiter le sujet, la construction de la réflexion s'appuiera principalement sur trois cas d'étude abordés au cours du stage.

Dans un premier temps seront définis les pré-requis nécessaires à la compréhension des discussions. Les différentes approches participatives seront notamment développées, les acteurs et leur légitimité passés en revue et la méthodologie d'analyse des trois cas d'étude décrite.

La seconde partie du mémoire restituera des exemples issus du traitement des résultats de démarches participatives. Elle sera l'occasion d'aborder les facteurs de l'implication citoyenne, le choix de l'approche envisagée et les moyens qui lui sont consacrés mais également l'établissement des critères de performance à satisfaire.

Enfin, dans un dernier temps, nous discuterons plus amplement sur la nature des résultats recueillis et tenterons de définir les ingrédients nécessaires à l'aboutissement et au succès d'une démarche participative. C'est au travers des modalités de la mobilisation, de la flexibilité de la méthodologie et de l'étude des biais influant sur la démarche que nous préciserons ces modalités.



# I. LE PROJET DE PAYSAGE, UNE DIVERSITE D'ECHELLES POUR UNE DIVERSITE D'APPROCHES PARTICIPATIVES

---

## 1. DES OUTILS ET PROCESSUS POUR AMELIORER LE CADRE DE VIE

### 1.1. Le projet de paysage, une démarche collective

Paradoxalement à la notion de paysage qui existe depuis plusieurs siècles dans la littérature et au travers de représentations picturales (Ascension du Mont Ventoux de Pétrarque ou encore la fresque de Sienne de Lorenzetti, 1340) (ACADEMIE DE MONTPELLIER, 2015), celle de projet de paysage est très récente. Apparentée à un outil, un processus pour la plupart du temps collectif, de conception et de construction de paysages réels ou imaginaires permettant la mise en valeur d'un lieu produit par cet outil (DONADIEU, 2009), elle est devenue courante dans le vocabulaire des maîtres d'œuvre pour évoquer un projet d'aménagement d'espace public extérieur.

Il faut toutefois mettre en évidence que cette notion de projet de paysage ne va pas forcément de soi. En effet, il convient de la distinguer de la notion de projet habituellement utilisée par les paysagistes pour désigner la démarche et l'ensemble des pièces dessinées et produites par un professionnel pour la réalisation ultérieure d'un aménagement spatial. Plus largement elle englobe une démarche mise en œuvre par une pluralité d'acteurs pour initier un processus de transformation étendue d'une situation considérée comme non satisfaisante. Elle englobe des actions de transformation spatiale mais ne se résume pas à cela (POUSIN, 2004). Un projet de paysage diverge également d'un projet de territoire applicable à une plus large échelle et cherchant la reconfiguration des communalités et agglomérations, l'organisation et la gestion des flux intégrant une dimension politique. Il se veut porteur d'une identité à révéler, pour mieux intégrer à la fois dans le temps et l'espace la pratique faite d'un lieu. Le projet de paysage ne se résume donc pas uniquement à la production du maître d'œuvre et doit pour autant s'intégrer dans une logique de plus grande échelle qui est celle du projet de territoire.

Majoritairement initié par les pouvoirs publics et collectivités, dans une démarche politique globale, le projet de paysage repose sur des enjeux qu'il faut clairement définir avant sa mise en œuvre. La capacité à lancer un projet réside dans la représentation que chacun possède de cet espace. En effet, certains paysages que l'on pourrait qualifier d'ordinaires car ne disposant pas d'entités spatiales cohérentes peuvent être identifiés comme non essentiels. Dès lors, ne possédant pas d'éléments patrimoniaux significatifs, ils viennent à souffrir d'un manque de représentation conduisant à une absence de besoin d'aménager. N'existant pas dans les représentations, il est donc difficile de construire quelque-chose que l'on ne reconnaît pas (DESWARRAT et al, 2003). La définition des objectifs repose donc sur une dynamique de projet permettant d'apporter des réponses induisant un mécanisme d'action, de transformation de ce que les habitants voient de leur paysage en des points créant une identité au territoire à valoriser. C'est par le biais de ces éléments identitaires que peut être défini un cahier des charges déclinable en action concrètes donnant lieu par la suite au projet de paysage.

Pour construire cette analyse des représentations, il convient de **s'appuyer sur une pluralité d'acteurs** : habitants, élus, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, associations... chacun « expert » dans son domaine pour multiplier les points de vue et rendre cette analyse la plus complète possible. De **nombreux outils**, détaillés ultérieurement, **permettent de construire une représentation du territoire**. Complétée d'une **analyse des caractéristiques géographiques et historiques** de celui-ci, il sera donc possible d'aboutir à un **cahier des charges complet et solide**.



## 1.2. La participation citoyenne comme légitimation de la démarche

Le succès du projet de paysage réside dans la nature des objectifs définis, en lien avec les représentations recueillies de chaque acteur du territoire. Premier expert dans son cadre de vie, le citoyen, le riverain, l'utilisateur sera la personne la plus à même d'en donner les premières caractéristiques et éléments d'analyse. Bien que non formé au concept de paysage, de par sa pratique quotidienne, il en possède une connaissance différente de celle du paysagiste et sera ainsi susceptible d'enrichir l'analyse d'éléments nouveaux et diversifiés. La participation citoyenne apparaît donc comme essentielle afin de légitimer la démarche de projet. Il convient toutefois de définir ce qu'implique cette notion.

Prenant ses racines dans l'Antiquité, le mot citoyen désignait historiquement « celui, celle qui, jouissant du droit de cité, prenait part à la vie politique et religieuse de la cité ». Aujourd'hui un citoyen correspond à une « personne membre d'un Etat et qui de ce fait jouit des droits civils et politiques garantis par cet Etat » ou encore comme « membre d'une communauté politique envisagée » [4]. On retrouve dans l'ensemble de ces définitions la dimension politique du terme avec toutefois une nuance concernant l'implication dudit citoyen. Etymologiquement autrefois actif dans la vie politique, cette implication a aujourd'hui disparu de la définition pour se résumer à l'appartenance à une communauté politique conférant des droits à l'individu sans nécessiter une quelconque implication de celui-ci en retour. Les notions de devoir et la recherche du bien commun sont reléguées au second plan.

La participation, au sens de l'emploi du mot dans des problématiques de paysage, se définit quant à elle comme un processus de dialogue et de légitimation de la décision publique. Celui-ci peut être opéré top down (c'est-à-dire de haut en bas avec l'utilisation de méthodes comme la concertation ou la consultation) ou bottom up (de bas en haut) renvoyant à des notions de démocratie d'expression ou d'opinion c'est-à-dire faisant respectivement s'exprimer le plus grand nombre et mesurer l'opinion par sondage afin d'ajuster le contenu de la décision (DONADIEU, 2009).

Cette notion de participation citoyenne apparaît donc comme une **manière de redonner au citoyen une implication que l'on peut qualifier de « politique »** en s'exprimant et en donnant son avis, son ressenti et ses orientations concernant l'élaboration de son cadre de vie. Elle apparaît à la fois comme une **manière de légitimer la démarche** : le citoyen, ayant participé à donner sa vision du paysage et ses volontés d'aménagement sera donc ainsi par la suite en posture **d'accepter et de valider le projet bien plus facilement** qu'en tant que simple spectateur.

## 2. PLUSIEURS NIVEAUX D'APPROCHES PARTICIPATIVES POUR DES INCIDENCES VARIEES

### 2.1. L'information, première étape de la participation

Moyen d'implication facilité du citoyen, la participation du public tend aujourd'hui à devenir un élément indispensable de tout projet d'aménagement public. Bien que les collectivités, dans une volonté de légitimation de la démarche et d'amélioration de l'action publique tendent à utiliser de plus en plus cet outil, il faut toutefois veiller à la dénomination de l'approche retenue et par conséquent aux caractéristiques sous-jacentes. Information, consultation, concertation, sont autant de notions souvent mal connues et qu'il convient toutefois de définir clairement avant le lancement de la démarche.

L'information est un mode de participation qui se place comme première pierre à l'édifice de la participation du public. En effet, ce **mode participatif unidirectionnel** consiste uniquement



en la **transmission d'éléments au public sans qu'il n'existe aucune rétroaction de sa part ou possibilité de prise de pouvoirs et de décisions directes**. Sa vocation est uniquement de préparer, annoncer la tenue d'une action future et de diffuser au préalable des données sur les modalités de sa création (FERRATON, 2016).

La Direction de l'Information Légale et Administrative, service de l'état, émet toutefois un avis plus flexible sur le caractère unidirectionnel de ce mode participatif : « Donner une information, c'est donner du pouvoir, ainsi informer quelqu'un c'est lui donner la possibilité d'agir ». Cette vision est également partagée par d'autres auteurs dans la littérature : « l'information, donnée ou obtenue, conditionne la mobilisation, mais elle fournit aussi une substance décisive pour mettre en débat public ces enjeux et susciter une éventuelle contre-expertise » (LASCOUMES et al, 2013). Malgré cette divergence de visions, il est communément admis que l'information transmise doit se révéler complète, claire et compréhensible : « Elle doit être sincère et objective vis à vis du public informé » [8].

Différents supports peuvent être utilisés pour porter l'information à la connaissance du public : bulletin d'information, brochure de présentation du projet, site internet, article de presse, réunion publique.

## 2.2. La consultation, un échelon d'implication supérieur

La consultation induit un **premier mécanisme de prise en compte des souhaits et remarques des citoyens** : « L'objectif de la consultation est de recueillir, préalablement à une décision collective, les avis, opinions, attitudes d'un certain nombre d'acteurs. » (TOUZARD, 2006). Cette procédure est donc mise en place avant l'adoption d'un projet dont les contours ont été définis au préalable et à propos duquel il s'agit de faire ressortir les principales réticences et interrogations des populations venant à être concernées par l'aménagement en question. Les acteurs peuvent être consultés individuellement ou collectivement sur ce qu'ils pensent de la situation, du projet. La consultation peut prendre plusieurs formes : enquêtes et réunions publiques, sondages, consultation formelle et informelle en allant à la rencontre du public concerné.

Ce mode participatif **n'offre toutefois toujours pas une grande rétribution de pouvoir aux acteurs**, la rétroaction ainsi que l'intégration du matériau issu des actions de consultation ne garantissent pas une intégration dans le processus décisionnaire (FERRATON, 2016). Il contribue toutefois à l'alimenter et engendre généralement un impact indirect sur celui-ci. Ainsi une consultation menée et dont les tenants et aboutissants seraient non exploités par la suite engendrerait une discréditation de l'action publique, considérée dès lors comme un unique moyen de faciliter l'acceptation du projet par les concernés. A l'inverse, une procédure de consultation peut déboucher sur la mise en œuvre d'une action participative plus complète, la concertation, dans le cas où une majorité d'avis négatifs viendrait à être émise.

## 2.3. La concertation, la co-construction et la co-réalisation pour une prise en compte optimale de l'opinion citoyenne

Le mot concertation possède une étymologie latine « *concertatio* » signifiant querelle, dispute, discussion, débat... Cette notion sous-entend donc bien une **action collective dans une intention de trouver un accord** (Figure 1). Plusieurs éléments tendent à composer cette démarche et l'on peut ainsi caractériser la concertation comme une approche participative basée sur une approche consultative mais qui propose des modalités inclusives supplémentaires, c'est à dire une approche qui bien que n'aboutissant pas nécessairement à une décision génère un résultat et pour laquelle une satisfaction des parties prenantes est visée. L'avis du citoyen est partie prenante de la décision, il est inclus dans le processus. C'est



avant tout la **recherche d'un accord, d'une entente qui va caractériser l'action de concertation** (BARTHOME, 2013). « [...] l'objectif de la concertation est pour des acteurs, individuels ou collectifs, de trouver un accord, de résoudre ensemble un problème qui se pose à eux, de prendre ensemble une décision collective, ou de préparer une décision prise au final à un autre niveau » (TOUZARD, 2006).

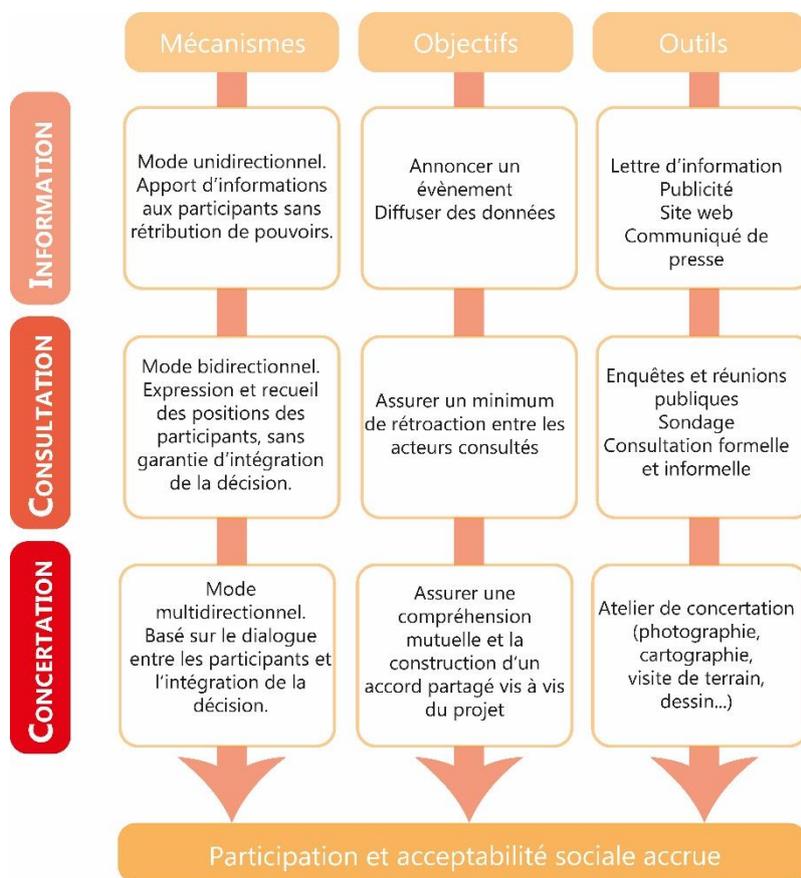


Figure 1 : Cadrage de la participation du public (ODIN, 2019)

Comme précédemment défini, la concertation est donc un mécanisme plus complexe, plus poussé que la consultation. Trouver une solution conjointe implique une participation active des acteurs concernés et ce sur des durées et échelles de temps souvent longues, nécessaires à la prise de décision. Le nombre des acteurs concernés, la diversité de leurs compétences mais également de leurs motivations particulières et intérêts peuvent toutefois générer des avis qui divergent. Lorsqu'elle reste modérée et pacifique c'est cette divergence d'opinion qui permet d'obtenir une action participative la plus complète possible, la **recherche du consensus et la**

**pluralité des opinions étant à l'origine de choix stratégiques forts et cohérents.**

Cette approche multidirectionnelle basée sur le dialogue, et inscrite en amont des premières étapes de projet doit également être distinguée de la co-conception (ou co-construction) induisant un degré supplémentaire de remontée du débat vers l'amont (BARTHOME, 2013). Co-construction, un terme qui renvoie à deux contextes principaux d'utilisation : « **la coopération entre les autorités définies aux différentes échelles**, de la commune à la région, dans l'élaboration de politiques territoriales [et] **la participation d'acteurs « inhabituels »** compte-tenu de la répartition convenue des prérogatives, des compétences et de l'expertise » (AKRICH, 2013). Dans ce cas, les autorités politiques se délitent de leur pouvoir unique et réel de décision pour adopter une position d'égal à égal avec les participants. Chacun dispose d'une influence similaire dans l'orientation des débats et la répartition des pouvoirs est redistribuée de manière égale. Comme tout processus, cette approche possède des limites résidant dans le fait que la capacité à prendre en compte les points de vue de chacun repose sur une prise en compte des rapports de force préexistants, pouvant ainsi limiter la portée de la co-construction (PESTRE, 2011).

Enfin, la co-réalisation, ultime étape du projet et généralement toujours précédée par une phase de concertation, est aujourd'hui de plus en plus utilisée dans la mise en œuvre de projets de paysage. Moyen concret pour l'habitant de vérifier et participer à la mise en œuvre



des principales orientations définies en amont, **c'est une méthode qui se révèle à la fois génératrice de lien social et permet d'induire chez le citoyen un respect accru envers l'espace public.** Par la suite peuvent aussi intervenir la co-gestion et co-animation du projet réalisé.

Autre approche participative, **la négociation** « situation où des acteurs interdépendants cherchent par la discussion à mettre un terme à un différend, un conflit d'intérêt, ou même un conflit ouvert, en élaborant une solution acceptable par tous. » (TOUZARD, 2006), **est souvent issue de l'échec d'une concertation.** Il s'engage alors généralement un **rapport de force**, entre les participants (qui estiment que les termes et éléments issus du processus n'ont pas été respectés) et les pouvoirs publics. Les acteurs cherchent ainsi la plupart du temps à obtenir le maximum au détriment de l'autre, soldant la situation selon un rapport perdant-gagnant dont personne ne ressort pleinement satisfait. Décliné à l'échelle du projet, ce mode d'intervention peut se révéler fortement préjudiciable à l'intégration de l'aménagement et sa pratique par les usagers.

### **3. UNE DEMARCHE DONT LE SUCCES REPOSE EN PARTIE SUR LA TYPOLOGIE DE SES ACTEURS**

#### **3.1. Un panel de citoyens représentatif de la population ?**

Autrefois considéré comme expert complet dans son domaine, car doté de compétences lui permettant à la fois de posséder un savoir-faire et une expertise précise apportée aux commanditaires publics mais également la capacité à évaluer les politiques publiques de paysage, la question se pose aujourd'hui de savoir si les paysagistes peuvent revendiquer cette double expertise (DONADIEU, 2008). A l'instar de ce titre d'expert du paysage, il apparaît logique de se demander si le citoyen peut-être lui aussi considéré comme un expert, en vertu d'une connaissance approfondie de son cadre de vie. Il peut ainsi se révéler capable d'analyser à la fois l'expertise apportée par le paysagiste et de pointer du doigt les incohérences de certaines politiques publiques en lien avec un développement local. Pour tenter de la définir plus précisément, la notion d'expert renvoi à « un savoir technique qui va au-delà de la simple expérience et des savoirs pratiques par son caractère systématique et son recours à des notions abstraites » (SINTOMER, 2008). On peut donc considérer que **c'est toutefois majoritairement en tant que non spécialistes que sont appelés les citoyens à s'exprimer en faisant preuve d'un savoir d'usage non formalisé et d'un bon sens devant compléter une expertise inadéquate.** Il existe donc une antinomie entre cette notion de citoyen expert, souvent utilisée, et la raison pour laquelle on recherche son expression.

C'est avant tout un savoir professionnel diffus (un ensemble de compétences individuelles) et la multiplicité des avis qui sont recherchés par le biais de la diversité des participants. Dès lors afin d'assurer une expertise la plus complète possible comment établir un panel de citoyen constituant une « bonne représentativité » et comment la définir ?

Dans un entretien accordé au site SES-ENS<sup>2</sup> en mai 2016, Loïc BLONDIAUX apporte des premiers éléments de réponse :

---

<sup>2</sup> Le site **SES-ENS**, dédié à l'enrichissement de la formation disciplinaire en économie, sociologie et sciences politiques, a été développé dans le cadre d'une convention passée en 2002 entre la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et l'École Normale Supérieure - Lettres Sciences Humaines (ENS-LSH) à Lyon, devenue ENS de Lyon en 2010. Cette convention concerne neuf sites disciplinaires accessibles via le portail Eduscol et intégré dans un dispositif national de formation appelé "Sites experts des Écoles normales supérieures".



- ✓ Une représentativité de l'ensemble des tranches d'âge au regard de leur répartition sur le territoire concerné : « on constate une surreprésentation des catégories sociales les [...] plus âgées ».
- ✓ Une représentativité de l'ensemble des catégories socio-professionnelles au regard de leur répartition sur le territoire concerné : « on constate une surreprésentation des catégories sociales les mieux intégrées ».

Ces deux facteurs apparaissent comme les principales limites au principe de démocratie participative. En effet, on observe généralement que les personnes impliquées dans les actions participatives sont installées de longue date sur le territoire, possèdent un capital culturel élevé et sont déjà impliquées au travers d'associations et actions de bénévolat dans la vie de quartier. Un échantillon de personnes ainsi retenues pour mener à bien une action participative créerait un risque « de renforcer les positions des catégories favorisées et de reproduire les inégalités politiques existantes ». Bien que cela soit plus compliqué, il n'est pas non plus impossible de mobiliser les classes populaires. Il convient toutefois de **clairement définir les enjeux au préalable et de disposer d'une vraie volonté politique**. Loïc BLONDIAUX cite ici le travail de la sociologue Marion CARREL qui par le biais d'intermédiaires nommés « artisans de la participation » arrivent à créer des relations de confiance avec les individus les plus en marge des institutions et parvenant ainsi à obtenir leur participation. A nouveau cette technique demande une volonté politique très forte et ne peut être appliquée que sur des petites échelles de territoire où un rapport de proximité est souhaité [9].

### 3.2. Des acteurs qui bénéficient d'une légitimité accrue

« La légitimité est le droit reconnu à une personne (ou plusieurs) de parler et d'agir au nom de principes, valeurs, règles, lois ». La notion de légitimité se rapproche de celle de légalité par le biais de son étymologie (issu du latin *lex, legis* qui signifie loi) mais elle s'en distingue par la réclamation de principes qui peuvent aller à son encontre. Elle repose sur des principes de nature variée et variant selon les individus (HATZFELD, 2013).

Ainsi identifiés, certains acteurs, de par leurs connaissances, leurs fonctions ou encore leur statut peuvent bénéficier d'une légitimité accrue vis-à-vis d'autres intervenants néophytes dans les problématiques liées à l'aménagement du territoire et au projet de paysage. Plusieurs types de légitimité peuvent ainsi être mis en avant :

- ✓ **La légitimité politique** : les élus, ayant été choisis par un processus électoral et donc ainsi confortés dans leur position par un choix citoyen apparaissent comme des acteurs bénéficiant d'une légitimité accrue. C'est en effet pour leurs compétences et les choix politiques mis en avant, qu'ils ont été retenus pour gouverner la collectivité. Toutefois la sphère locale et la population, peuvent remettre en cause leur gouvernance face aux politiques centralisatrices de l'état. Face à la multiplication des compétences et des acteurs ainsi qu'à la complexité de certaines problématiques actuelles, leur statut peut-être mis en tension (VOISIN, 2011).
- ✓ **La légitimité sociale et économique** : de nombreux acteurs se rangent sous cette casquette, chambre d'industrie, agriculteurs, chasseurs et fédérations de chasse, professionnels du tourisme, forestiers, commerçants, artisans, associations de protection de la nature, associations sportives ou de loisirs, etc. Ces associations de proximité et acteurs économiques locaux possèdent une connaissance accrue des éléments et mécanismes qui régissent le territoire. Agissant directement sur les structures paysagères ou sur leurs représentations, ils insufflent au territoire concerné



des dynamiques paysagères propres et tentent de répondre au mieux aux attentes de la population (CLUB PLAN DE PAYSAGE, 2016).

- ✓ **La légitimité d'usage** : comme évoqué précédemment, les citoyens, les usagers et les riverains ont une connaissance pratique de leur cadre de vie. Ils sont ainsi régulièrement à même de faire remonter une analyse concrète et soulever les dysfonctionnements de leur territoire qu'un paysagiste expert ne pourrait pas distinguer aux premiers abords. Yves SINTOMER définit ainsi cette notion comme étant un « savoir d'usage », garantissant par conséquent une légitimité certaine envers les acteurs qui le possèdent.
- ✓ **La légitimité de connaissance** : à l'image de Pierre DONADIEU, décrivant trois figures de professionnels experts du paysage<sup>3</sup>, chaque thématique relative à l'aménagement et à la connaissance du territoire possède son lot de savoirs caractéristiques. C'est par le biais de ses connaissances dans l'un de ces domaines que l'expert possède une légitimité supplémentaire à faire valoir lors de son expertise.

La plupart des acteurs du processus participatif peuvent ainsi se targuer de posséder une certaine légitimité dans un des domaines attendant à la mise en œuvre du projet de paysage. Il faut toutefois veiller à ce **que chacun accède au début de la démarche au même niveau d'information**, afin de **construire une représentation globale et commune du territoire** sur laquelle s'appuiera un projet de paysage répondant à l'ensemble des problématiques soulevées lors du processus participatif. Bien évidemment, une attention toute particulière est à porter sur la manière de communiquer à propos de cette première lecture afin de ne pas gommer les différents points de vue et brider l'expression de chacun, absolu nécessaire à la richesse de l'analyse et des questionnements quant à la nature et aux modalités de réalisation du projet.

### 3.3. Des temporalités qui induisent le processus participatif

Le plus souvent régis pas des mécanismes descendants, les processus participatifs sont généralement mis en œuvre à l'initiative des élus. Ceux-ci peuvent être lancés à différents moments du projet de paysage, mais il faut toutefois bien réfléchir à la temporalité souhaitée pouvant induire ou non la possibilité de mobiliser telle ou telle approche.

Nous définirons le projet de paysage comme constitué de cinq grandes phases :

1. La programmation : c'est la genèse du projet, le début de la réflexion afin de passer « d'une situation non satisfaisante » comme nous l'avons vu précédemment, à une situation améliorée. Cette phase comprend l'établissement d'un programme pouvant être suivi d'études d'opportunité et de faisabilité permettant la production d'un cahier des charges.
2. Le diagnostic : le projet se construit sur une analyse poussée du site, permettant de définir les éléments identitaires, les besoins, afin de déterminer des enjeux et objectifs d'aménagement ainsi que les impacts et valider la commande.
3. La conception : phases ESQ, AVP et PRO de la loi MOP [10], allant des premiers dessins et un estimatif sommaire, aux plans techniques et estimatifs détaillés permettant la mise en œuvre ultérieure.

---

<sup>3</sup> Les trois figures décrites sont celles : de l'expert aux démarches scientifiques (géographe, historien, écologue, sociologue, paysagiste...), de l'expert paysagiste-concepteur de projets de paysage et de l'expert critique des œuvres paysagistes.



4. La réalisation : la mise en œuvre et l'exécution des travaux, régie par les phases ACT, EXE, DET, OPC et AOR de la loi MOP [10], allant des études d'exécution à la réception des ouvrages.
5. La gestion et l'usage : c'est au moment de sa livraison que commence la vie du projet. Souvent peu mise en pratique, l'étude de l'évolution des usages en son sein peu permettre de réorienter (corriger, ajuster) certains aménagements et identifier les manquements au projet.

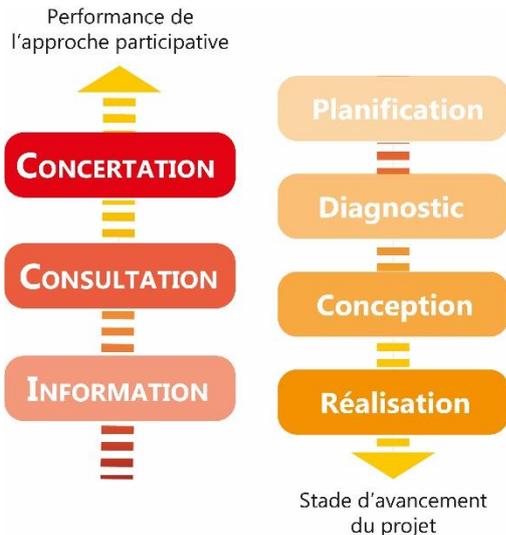


Figure 2 : Ascendance de la participation selon le stade d'avancement du projet (ODIN, 2019)

En fonction de ces phases, si le processus participatif intervient au moment de la programmation ou bien de la conception, les approches seront bien différentes. En effet, plus l'on avance dans la définition du projet, plus il est compliqué de mettre en œuvre des approches participatives approfondies (Figure 2). Ainsi, les phases amont telles que diagnostic et occasionnellement la planification permettent la mise en place d'une concertation, qui sera la base de la construction du projet. A l'inverse, dès que le projet entre en phase de conception ce sont seulement des approches consultatives voire informatives qui peuvent être employées, ne laissant ainsi pas la place à une réelle expression des besoins. **Pour envisager une démarche participative la plus complète possible et qui aura par conséquent des retombées positives plus larges pour le projet, il faut donc agir dès les premiers stades de réflexion.**

## 4. LES CAS D'ETUDES : TROIS DEMARCHES PARTICIPATIVES POUR TROIS ECHELLES DE PROJET

### 4.1. Les projets dans leur contexte

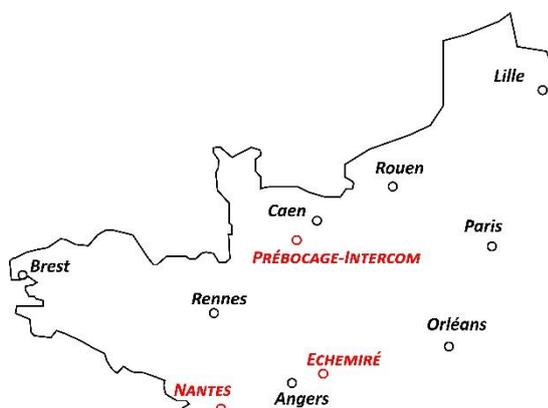


Figure 3 : Carte de localisation des cas d'études (ODIN, 2019)

La réflexion sur le recours aux approches participatives dans une démarche de projet de paysage se construira sur trois exemples concrets, travaillés et mis en œuvre à l'agence Arts des Villes Et des Champs. Ils ont été choisis pour plusieurs raisons : tout d'abord la diversité des échelles de projet, allant de la simple traversée de bourg à l'intercommunalité, également pour la diversité des savoir-faire et motivations de la maîtrise d'ouvrage, et enfin pour la diversité des approches employées. Deux d'entre eux se situent en région Pays de la Loire et le dernier en Normandie (Figure 3).

#### Requalification de la traversée de bourg d'Echemiré (49)

Appartenant à la commune nouvelle de Baugé-en-Anjou depuis janvier 2016, composée d'un regroupement de quinze communes, la commune déléguée d'Echemiré est située à une trentaine de kilomètres au Nord-Ouest d'Angers et comptabilise en 2019 une population de



604 habitants [5]. Le bourg présente une disposition de « village-rue » le long de l'ancienne route nationale 766 (aujourd'hui déclassée en route départementale) allant de Seiches-sur-Loire à Blois. Classée comme route à fort trafic, avec des comptages réalisés en 2013 à plus de 8200 véhicules jours dont 20% de PL, elle fait face à des problématiques de sécurité et de nuisances liées à la vitesse excessive lors de sa traversée. Présentant une voirie très large, des terre-pleins centraux et des trottoirs peu ou pas aménagés pour le piéton, il est difficile pour ce dernier type d'utilisateurs d'y trouver sa place (Figure 4). De plus, le projet est lié à la mise en séparatif des réseaux EP/EU induisant des rejets sur les chaussées et par conséquent un besoin de réaménagement.



Figure 4 : Vue de la traverse de bourg d'Echemiré (AVEC, 2019)

Face à ces enjeux de mise en sécurité, d'amélioration du cadre de vie global des riverains et de gestion des eaux, la commune a souhaité entamer un projet de requalification de sa traversée de bourg ainsi que des rues principales attenantes. Afin de répondre au mieux aux attentes de la population, elle a donc souhaité impliquer les riverains et usagers dans cette démarche de projet.

#### **Plan de paysage Chantenay / Bellevue/ Sainte-Anne, Nantes Métropole (44)**

Initiatrice d'une démarche d'amélioration du cadre de vie de l'ensemble des habitants de la ville de Nantes, la collectivité a lancé dès 2015 la réalisation de plusieurs Plans de Paysage et Patrimoine à l'échelle de ses quartiers. Pionnière dans ce type de démarche et possédant désormais une structuration et un savoir-faire dans le processus, la métropole a lancé en ce début d'année 2019 plusieurs appels d'offres concernant la réalisation de quatre nouveaux plans de paysage afin de compléter le maillage existant. Sous l'égide de la Mission Loire, Paysage & Patrimoine, la mise en œuvre du plan de paysage Chantenay / Bellevue / Sainte-Anne en fait partie. Situé à l'Ouest du centre-ville et structuré selon un périmètre défini arbitrairement par la réalisation au préalable de plans de paysage au Nord et au Sud de celui-ci, c'est un ensemble composite alliant des formes bâties ouvrières datant de l'époque industrielle et de grands ensembles érigés dans les années cinquante (Figure 5). Ne répondant pas à des limites administratives strictes, on estime qu'environ dix mille habitants sont concernés par le périmètre de ce plan de paysage.



Figure 5 : Périmètre et localisation du plan de paysage et patrimoine Chantenay-Bellevue-Ste Anne au sein de l'agglomération Nantaise (ODIN, 2019)



Au travers de deux phases de travail comprenant une intervention auprès des habitants sous forme d'ateliers thématiques d'analyse et de propositions de solutions et une partie d'accompagnement des services de la ville suite aux orientations citoyennes, l'objectif est de produire un atlas paysager sensible du quartier. Ce dernier servira de base d'exploitation pour la collectivité afin de mettre en œuvre des actions à court, moyen et long termes dans le but « d'améliorer la ville » et de répondre aux besoins des riverains et usagers.

### Plan de Paysage de Prébocage Intercom (27)



Figure 6 : Composition de l'intercommunalité de Prébocage-Intercom (PREBOCAGE INTERCOM, 2019)

Issue de la fusion des communautés de communes de Villers-Bocage Intercom et Aunay-Caumont Intercom ainsi que de communes périphériques, la nouvelle communauté de commune de Prébocage Intercom, située au Sud-Ouest de Caen, a vu le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce vaste territoire, composé de 27 communes, s'étend sur plus de 412 kilomètres carrés et comptabilise en 2016 un total de 24779 habitants [7] (Figure 6). Composé d'unités paysagères variées, alliant topographie vallonnée de la Suisse Normande, plateaux céréaliers ouverts, plaines bocagères en mutation et

anciens vergers aujourd'hui peu exploités, il reste en majorité un territoire rural. Afin d'établir un lexique commun de lecture des paysages du territoire, et faisant face entre autres à des problématiques d'extensions pavillonnaires désordonnées ainsi qu'une perte significative du bocage – marqueur fort de l'identité du territoire – la communauté de communes a décidé, par le biais de sa commission urbanisme, le lancement d'un plan de paysage à l'échelle du territoire. La volonté est de sensibiliser les élus, au travers de la mise en place d'ateliers ayant donné lieu à la constitution d'un diagnostic, de la rédaction d'OQP (Objectifs de Qualité Paysagère) ainsi que de fiches d'actions. L'objectif étant de développer le territoire tout en conservant son identité et en s'inscrivant dans un réalisme économique lié aux petites et moyennes communes rurales.

#### 4.2. La méthodologie d'analyse envisagée

L'argumentaire développé dans les parties ultérieures du mémoire sera construit sur une **grille d'analyse multicritères** des trois projets décrits précédemment ainsi que d'exemples tirés de la littérature. C'est au travers de l'analyse de cette grille (Tableau 1) que nous tenterons d'apporter des réponses aux questions soulevées, en s'appuyant sur des **données chiffrées et sensibles issues de chacun des projets de paysage**. Interprétées en se plaçant en tant



que maître d'œuvre, elles seront le **support de définition de critères de performances s'inscrivant dans une démarche de progrès.**

Tableau 1 : Grille d'analyse des cas d'études pour une optimisation de la performance des approches participatives (ODIN, 2019)

	<b>ECEMIRE</b> Requalification du centre Bourg	<b>NANTES</b> Plan Paysage & Patrimoine	<b>PREBOCAGE INTERCOM</b> Plan de Paysage
<b>Echelle du territoire concerné</b>			
<i>Typologie</i>	Ensemble de rues	Quartiers	Intercommunalité
<i>Nb habitants</i>	604	10 000 environ	24 779
<i>Nb commune</i>	1	1	27
<i>Superficie</i>	0,3 km <sup>2</sup>	1,1 km <sup>2</sup>	412 km <sup>2</sup>
<b>Typologie de la population</b>			
<i>CSP</i>	Agriculteurs : 10 - <b>2,0%</b> Artisans / Commerçants : 20 - <b>4,1%</b> Cadres / prof. intell. sup. : 19 - <b>3,8%</b> Prof. intermédiaires : 55 - <b>11,5%</b> Employés : 70 - <b>14,5%</b> Ouvriers : 97 - <b>20,1%</b> Retraités : 163 - <b>33,9%</b> Sans activité pro. : 48 - <b>10,0%</b>	Agriculteurs : / - <b>0,0%</b> Artisans / Commerçants : / - <b>3,5%</b> Cadres / prof. intell. sup. : / - <b>4,2%</b> Prof. intermédiaires : / - <b>12,6%</b> Employés : 70 - <b>16,1%</b> Ouvriers : 97 - <b>22,1%</b> Retraités : 163 - <b>29,5%</b> Sans activité pro. : 48 - <b>12,0%</b>	Agriculteurs : 410 - <b>2,1%</b> Artisans / Commerçants : 602 - <b>3,1%</b> Cadres / prof. intell. sup. : 972 - <b>5,0%</b> Prof. intermédiaires : 2605 - <b>13,4%</b> Employés : 3577 - <b>18,4%</b> Ouvriers : 3677 - <b>18,9%</b> Retraités : 5324 - <b>27,4%</b> Sans activité pro. : 2294 - <b>11,8%</b>
<i>Age</i>	0 - 14 ans : 123 - <b>20,3%</b> 15 à 29 ans : 81 - <b>13,4%</b> 30 à 44 ans : 111 - <b>18,3%</b> 45 à 59 ans : 116 - <b>19,2%</b> 60 à 74 ans : 100 - <b>16,5%</b> 75 ans et plus : 75 - <b>12,4%</b>	0 - 14 ans : 4134 - <b>22,3%</b> 15 à 29 ans : 2799 - <b>15,1%</b> 30 à 44 ans : 3540 - <b>19,1%</b> 45 à 59 ans : 3763 - <b>20,3%</b> 60 à 74 ans : 2651 - <b>14,3%</b> 75 ans et plus : 1650 - <b>8,9%</b>	0 - 14 ans : 5269 - <b>21,3%</b> 15 à 29 ans : 3658 - <b>14,8%</b> 30 à 44 ans : 4980 - <b>20,1%</b> 45 à 59 ans : 5096 - <b>20,6%</b> 60 à 74 ans : 3684 - <b>14,9%</b> 75 ans et plus : 2093 - <b>8,4%</b>
<b>Participants à la concertation</b>			
<i>Statut</i>	Habitants Commerçants	Habitants	Elus Enfants
<i>Nombre</i>	49	41	80 acteurs du territoire, 100 enfants
<i>CSP</i>	Agriculteurs : 2 - <b>4,1%</b> Artisans / Commerçants : 1 - <b>2,0%</b> Cadres / prof. intell. sup. : 11 - <b>22,4%</b> Prof. intermédiaires : 4 - <b>8,2%</b> Employés : 7 - <b>14,3%</b> Ouvriers : 3 - <b>6,1%</b> Retraités : 20 - <b>40,8%</b> Sans activité pro. : 1 - <b>2,0%</b>	Agriculteurs : 0 - <b>0,0%</b> Artisans / Commerçants : 1 - <b>2,4%</b> Cadres / prof. intell. sup. : 15 - <b>36,6%</b> Prof. intermédiaires : 2 - <b>4,9%</b> Employés : 6 - <b>14,6%</b> Ouvriers : 0 - <b>0,0%</b> Retraités : 15 - <b>36,6%</b> Sans activité pro. : 2 - <b>4,9%</b>	<i>Données non disponibles</i>
<i>Age</i>	0 - 14 ans : 0 - <b>0,0%</b> 15 à 29 ans : 3 - <b>6,1%</b> 30 à 44 ans : 7 - <b>14,3%</b> 45 à 59 ans : 12 - <b>24,5%</b> 60 à 74 ans : 19 - <b>38,8%</b> 75 ans et plus : 8 - <b>16,3%</b>	0 - 14 ans : 0 - <b>0,0%</b> 15 à 29 ans : 1 - <b>2,4%</b> 30 à 44 ans : 7 - <b>17,0%</b> 45 à 59 ans : 13 - <b>31,7%</b> 60 à 74 ans : 17 - <b>41,6%</b> 75 ans et plus : 3 - <b>7,3%</b>	<i>Données non disponibles</i>
<b>Modalités de la participation</b>			
<i>Nb interventions</i>	4	7	5
<i>Formes envisagées</i>	Atelier participatif en salle Réunion publique	Ateliers participatifs en salle Déambulations	Sortie de terrain Séminaire Atelier maquette en classe Atelier présentation des productions
<b>Composition de l'équipe retenue</b>			
<i>Nb total intervenants</i>	2	7	5
<i>Composition</i>	1 Paysagiste maître d'œuvre 1 VRD maître d'œuvre	3 Paysagistes maître d'œuvre 1 Expert Patrimoine 2 Sociologues 1 Graphiste	2 Paysagistes maître d'œuvre 1 Urbaniste/Architecte 2 Sociologues
<b>Temps d'étude prévu au contrat du maître d'œuvre</b>			
<i>Nb jour de travail prévu</i>	2	24	36,5
<i>Nb jour de travail réalisé</i>	2	30	38
<i>Délais</i>	Mars à Mai 2019	Avril à Novembre 2019	Septembre 2018 à Novembre 2019
<b>Moyens mis à disposition par la maîtrise d'ouvrage</b>			
<i>Humains</i>	Pilotage Maire de Baugé 2 Techniciens	1 Responsable de mission 1 Responsable de service 3 Techniciens 1 Assistante	1 Responsable pilotage (élu) 1 Comité technique (élus) 1 Comité de pilotage (élus) 3 Techniciens
<i>Matériels</i>	Salle des fêtes Matériel de projection	Salle de réunion Matériel de projection	Salle des fêtes Salle de réunion Matériel de projection Actions de convivialité



	<b>ECEMIRE</b> Requalification du centre Bourg	<b>NANTES</b> Plan Paysage & Patrimoine	<b>PREBOCAGE INTERCOM</b> Plan de Paysage
<b>Critères de performance du projet de paysage</b>			
<i>Objectifs de la participation</i>	Mobilisation d'un maximum de riverains (pas de chiffres clairs établis)	Mobilisation de 20 à 40 personnes Assurer une mobilisation de 15 personnes minimum à chaque atelier	Mobilisation d'un maximum d'élus (pas de chiffres clairs établis) Mobilisation de 4 écoles
<i>Critères d'efficience du dispositif retenu</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Nombre de participants</li> <li>* Facilité d'expression des participants</li> <li>* Satisfaction des participants</li> <li>* Expression des usages et identité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Information de l'ensemble du quartier</li> <li>* Nombre et représentativité des participants</li> <li>* Echantillon représentatif</li> <li>* Productivité des séances de travail</li> <li>* Qualité du matériau obtenu</li> <li>* Obtention d'un avis et diagnostic complet</li> <li>* Traitement de la totalité du périmètre</li> <li>* Satisfaction et intérêt des participants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Nombre et représentativité de participants</li> <li>* Mobilisation des habitants par le biais des enfants</li> <li>* Productivité des séances de terrain</li> <li>* Obtention d'un avis et diagnostic complet</li> <li>* Intérêt des élus pour la démarche</li> <li>* Emergence d'une stratégie paysagère</li> </ul>
<i>Impacts attendus sur le projet de paysage</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Mise en lumière des dysfonctionnements actuels (DIAG)</li> <li>* Mise en lumière des dysfonctionnements projets (ESQ/AVP)</li> <li>* Une réponse mieux adaptée aux usages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Un diagnostic sensible, complet et exhaustif du quartier</li> <li>* La définition d'actions précises et localisées à mettre en œuvre</li> <li>* La priorisation de ces actions dans le temps</li> <li>* Le suivi et la mobilisation des habitants pour contrôler la bonne mise en œuvre des actions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Un diagnostic complet et comparatif de l'ensemble du territoire et la définition d'enjeux particuliers localement</li> <li>* La mise en place d'un référentiel commun pour les élus des 27 communes servant de modèle</li> <li>* La déclinaison en actions concrètes</li> <li>* Une bonne mise en œuvre à court, moyen et long terme des préconisations</li> </ul>



## II. UN PROCESSUS A ADAPTER AUX PARTICULARITES DE CHAQUE PROJET DE PAYSAGE

### 1. L'IMPLICATION CITOYENNE, PREMIER FACTEUR DE REUSSITE

#### 1.1. Le degré d'incidence sur le cadre de vie comme source de mobilisation

Première source d'influence sur la mobilisation, le degré d'incidence éventuelle du projet de paysage sur le cadre de vie des riverains peut être supposé comme l'un des principaux facteurs. En effet, de manière générale un individu est plus à même à se mobiliser lorsque l'on touche directement à un élément susceptible d'avoir un impact, positif comme négatif sur son cadre de vie. Quel que soit l'impact du projet, la réaction la plus naturelle est de rechercher à maximiser les bénéfices que l'on peut en retirer ou bien limiter les pertes.

L'analyse des ratio :  $\frac{\text{nombre de participants à l'action de participation}}{\text{nombre d'habitants du territoire concerné par le projet}}$  des différentes études prises en exemple va dans ce sens.

Tableau 2 : Pourcentage de participants à l'action de participation en fonction du nombre d'habitants du territoire concerné par le projet (ODIN, 2019)

	<b>ECEMIRE</b> Requalification du centre Bourg	<b>NANTES</b> Plan Paysage & Patrimoine	<b>PREBOCAGE</b> <b>INTERCOM</b> Plan de Paysage
<i>Nb habitants</i>	604	10000	24 779
<i>Nb participants</i>	49	41	80
<i>Ratio</i>	8,1%	0,4%	0,3%

En effet, on constate des écarts très importants entre les différentes études selon le degré d'incidence direct du projet sur le cadre de vie des participants. Prenons par exemple le cas d'Echemiré pour laquelle la mobilisation a été la plus forte avec près de 8% de la population communale (Tableau 2), ici la requalification des rues principales devrait impacter la quasi-totalité des habitants du bourg. Les travaux, devant s'étaler sur environ une année vont impacter sur le long terme le quotidien des riverains, engendrant des conséquences liées à l'accès aux parcelles ainsi que des nuisances sonores.

Si l'on compare ce taux de mobilisation avec celui de Nantes, on constate pour la métropole une implication près de 25 fois inférieure à celle enregistrée pour la commune d'Echemiré. Dans le cas de la ville de Nantes, il ne préexiste effectivement encore aucune action susceptible de créer un mécontentement ou des réactions directes de la part des habitants. La démarche en elle-même est susceptible d'engendrer la curiosité mais ne peut provoquer de refus immédiat car n'étant pas à l'origine de modifications immédiates du cadre de vie des riverains. De plus, l'action participative envisagée s'inscrit dans une durée de temps longue (au moins 6 mois) et son champ d'application se répercute également sur des échelles de temps variées, pouvant ainsi laisser dans l'expectative quant à la réelle mise en œuvre d'action et leur réalisation dans le temps.

En ce qui concerne le plan de paysage de Prébochage Intercom, il est plus compliqué d'extrapoler des résultats. En effet, ce sont les élus et autres acteurs du territoire qui ont été directement invités à venir participer aux démarches participatives. Aucune obligation certes, mais leur statut les place dans une position renforçant la nécessité de leur participation. Environ 80 acteurs de la vie locale ont participé au processus, appartenant aux vingt-sept communes que compte le territoire. Ce ratio ramené à la population induit un pourcentage



représentatif très faible (0,3%). C'est donc la notion de légitimité politique et de certains acteurs qui revient au premier plan.

Outre ce degré d'incidence, c'est la capacité de mobilisation sur le territoire qu'il faut avoir en tête. Il est en effet plus facile de mobiliser la population lorsque la taille de l'échantillon reste faible. Les petites communes possèdent ainsi des facilités pour toucher leurs citoyens dans les approches participatives.

En modifiant directement le cadre de vie, on **suscite à la fois la curiosité, mais aussi l'inquiétude quant aux nuisances potentielles**. La frustration ou la satisfaction découlent des orientations données au projet en lien avec les souhaits de chacun. C'est donc un **processus que l'on peut dénommer coûts-bénéfices qui régit principalement les mécanismes de participation** : « les éventuels retours négatifs d'autrui ou l'investissement en temps, par exemple, peuvent être recensés du côté des coûts. S'agissant des bénéfiques, l'on évaluera les réactions positives ou l'acquisition de connaissances et d'expériences » (FRONCEK, STURMER, 2017).

## 1.2. Des catégories socio-professionnelles en manque de représentativité

On peut affirmer sans hésitation qu'un projet de paysage sera qualifié de complet lorsque qu'il se révèle fonctionnel et pratiqué, répondant ainsi aux aspirations de chacun : jeunes et moins jeunes, travailleurs ou retraités, commerçants ou ouvriers, cadres supérieurs ou employés. La connaissance de ces aspirations nécessite une participation de chacun des types d'acteurs que l'on retrouve sur le territoire, dans des proportions sensiblement similaires à celles de la population globale. Or, dans la majorité des cas, ce scénario n'est pas respecté et on observe une sur-représentation de certaines catégories socio-professionnelles au détriment d'autres.

Prenons l'exemple du Plan de Paysage & Patrimoine de Nantes métropole : deux CSP sont fortement prédominantes, les cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que les retraités cumulent respectivement près de 37% des participants : soit à eux deux près des trois quarts des participants. Ces taux ne reflètent pas les chiffres issus de la population, les retraités sont ainsi sur-représentés (+9%, 28% du taux issu de la population) tout comme les cadres supérieurs dont le taux est près de dix fois supérieur (4,2%, INSEE, 2017) à celui des riverains du quartier. A l'inverse, les ouvriers sont absents des débats alors qu'ils représentent plus de 20% des citoyens du périmètre (Tableau 3).

En analysant les chiffres participatifs de la commune d'Echemiré, on constate une répétition de cette tendance : des CSP+ et une tranche de retraités sur-représentés (22,4% contre 3,8% soit +14% pour les cadres et professions intellectuelles supérieures, et un taux plus élevé de 7% pour les retraités). La classe ouvrière et les personnes sans activités professionnelles étant à nouveau elles aussi sous-représentées par rapport aux chiffres constatés.

Tableau 3 : Eléments de comparaison des catégories socio-professionnelles (ODIN, 2019)

	ECHEMIRE Requalification du centre Bourg		NANTES Plan Paysage & Patrimoine		PREBOCAGE INTERCOM Plan de Paysage	
	Participants	Population	Participants	Population	Participants	Population
Agriculteurs	4,1%	2,0%	0,0%	0,0%	NC	2,1%
Artisans / Commerçants	2,0%	4,1%	2,4%	3,5%		3,1%
Cadres / prof. intell. sup	22,4%	3,8%	36,6%	4,2%		5,0%
Prof. intermédiaires	8,2%	11,5%	4,9%	12,6%		13,4%
Employés	14,3%	14,5%	14,6%	16,1%		18,4%
Ouvriers	6,1%	20,1%	0,0%	22,1%		18,9%
Retraités	40,8%	33,9%	36,6%	29,5%		27,4%
Sans activité pro	2,0%	10,0%	4,9%	12,0%		11,8%

Au vu de ces données, deux remarques peuvent être formulées : tout d'abord, et très logiquement, la disponibilité des participants a une forte incidence sur la mobilisation. Les retraités,



qui profitent d'un temps libre plus important que les actifs, ont ainsi une plus grande facilité à se mobiliser. C'est également le niveau de vie, le statut socio-économique de la personne qui conditionne sa participation. On peut ainsi supposer que c'est le niveau de compétences et la capacité à interagir avec les autres participants sur un certain nombre de sujets thématiques qui favorisent une présence plus importante de certaines catégories de population.

Les propos de FRONCEK et STURMER (2017) vont dans ce sens : « Le **statut socio-économique de la personne et la durée de résidence** dans le périmètre concerné » sont des **éléments responsables de la mobilisation**. Mais plus fortement, ce sont « **Les compétences et les ressources qui permettent aux individus de s'engager activement dans un processus créatif [qui] revêtent plus d'importance**. Les individus s'impliquent aussi davantage lorsqu'ils disposent de compétences analytiques, sociales, communicationnelles, organisationnelles, qu'ils sont persuadés de pouvoir effectivement induire un changement ». En induisant ce changement pour eux-mêmes ou pour la collectivité, ils éprouvent un sentiment d'auto-efficacité face à leur environnement.

Nous reviendrons ultérieurement sur ces éléments de représentativité, afin d'identifier et de mettre en avant des leviers d'actions possibles pour mobiliser plus largement dans une optique d'assurer une cohérence du projet.

## 2. UN CHOIX JUDICIEUX DE L'APPROCHE PARTICIPATIVE

### 2.1. Un contenu qui doit se révéler qualitatif...

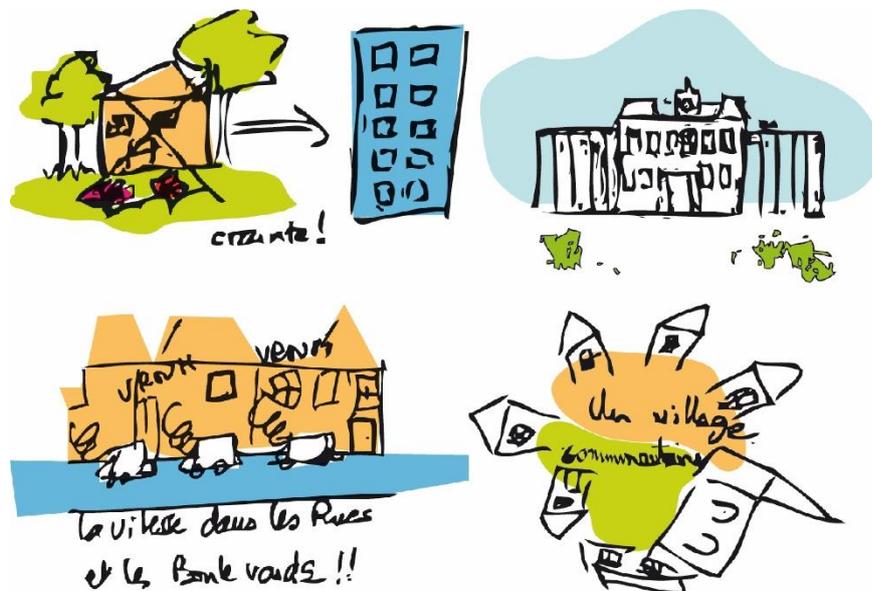
En tant que médiateur, le rôle du paysagiste expert évolue : « il consiste à faire s'exprimer les populations sur les qualités de leur cadre de vie pour ensuite trouver avec eux les meilleures options d'aménagement » (DAVODEAU, TOUBLANC, 2010). Pour cela, et dans un objectif de performance vis-à-vis du projet de paysage, il lui incombe de choisir les outils du paysage les mieux adaptés à la démarche envisagée. De nombreux supports existent pour échanger sur les paysages et les objectifs d'aménagement, parmi les plus couramment utilisés on retrouve : le dessin, le bloc-diagramme, la cartographie, la photographie, l'observatoire photographique, l'enquête, la visite de terrain, la maquette ou encore le journal ou la lettre d'information (DAVODEAU, TOUBLANC, 2010). Il faut dès lors se poser la question de la pertinence du choix de l'outil, afin d'assurer une pleine expression des participants selon leur typologie et la temporalité du déroulement de la participation.

En balayant les cas d'études selon la chronologie du projet, il est possible de classer, d'ordonner quelques-uns de ces outils quant au moment le mieux adapté pour leur emploi. Le Plan de Paysage de Nantes, fonctionnant sur un principe d'ateliers conduits sur plusieurs mois, a débuté par un travail sur photographies. En effet, le paysage se construit sur les représentations de chacun comme prémices à l'action. Dans ce but et avant de débiter un quelconque diagnostic, la première action a consisté à donner des pré-requis à chacun sur la notion de paysage. Parmi un panel de photographies, les participants devaient désigner ce qui pour eux représentait ou ne représentait pas un paysage afin de définir cette notion.

Passé ce travail et débutant la phase de diagnostic, les citoyens se sont ensuite exprimés par un exercice de blasons de quartier. Individuellement, chacun a dû construire son blason autour de cinq points : Qu'appréciez-vous dans votre quartier ? Qu'est-ce que vous n'appréciez pas ? Comment percevez-vous votre quartier ? Comment votre quartier est-il perçu depuis l'extérieur ? Quelle serait votre devise de quartier ? (Figure 7)



Les élus de Prébocage Intercom ont été invités à faire de même pour leur territoire. Pour cet exercice c'est le dessin qui a été privilégié, pouvant être accompagné d'annotations pour une bonne compréhension.



A partir de ces premières impressions, c'est ensuite au cours d'un autre atelier, un travail plus fin sur cartographie qui a été envisagé. Après avoir fait ressortir des éléments d'importance il est apparu important de les localiser et voir ainsi s'il n'en existait pas d'autres à l'échelle du territoire qui auraient pu être oubliés.

Une fois ce travail effectué, et dans un troisième temps, des

Figure 7 : Productions citoyennes issues de l'exercice des blasons, Nantes (AVEC, 2019)

visites de terrains se sont déroulées afin d'affiner à nouveau le diagnostic. Par une analyse in situ, il s'agit d'identifier les points positifs et les dysfonctionnements de certains lieux au travers d'une grille de lecture à compléter au cours de la déambulation. Le trajet de ces visites (Figure 8) a pu être co-construit, et défini au préalable grâce au travail de dessin et de cartographie. Cet atelier a aussi eu pour objectif de définir des pistes d'actions et objectifs de qualités paysagères à satisfaire. Bien souvent la dimension du territoire engendre pour des questions de praticité une impossibilité à le parcourir entièrement. Par conséquent, afin d'assurer une analyse exhaustive, un temps de travail supplémentaire à eu lieu post-déambulations sur cartographie de synthèse.



Figure 8 : Parcours des déambulations du plan de paysage de Nantes Métropole (ODIN, 2019)

Contrairement aux plans de paysage, impliquant dans un premier temps uniquement une phase de diagnostic, enjeux et objectifs, le projet de requalification de la traversée de bourg



d'Echemiré trouve une application rapide. Les approches participatives retenues étant l'information/consultation au vu du degré d'avancement du projet, il n'aurait pas été pertinent d'utiliser les outils énoncés précédemment. C'est sous forme de deux réunions publiques, que les habitants ont été invités à s'exprimer sur le projet (en phase diagnostic-ESQ et en phase AVP). Individuellement chacun pouvait demander à prendre la parole lors de temps d'échanges fixés pour exprimer son avis sur tel ou tel point du projet. Cette approche a donc induit des remises en cause ponctuelles de certains éléments de projet sans toutefois permettre une réflexion globale à l'échelle de l'aménagement.

Ces exemples permettent de renforcer une nouvelle fois **la prépondérance de la concertation sur les autres approches participatives** pour obtenir une analyse et des objectifs de qualité sur lesquels fonder le projet de paysage. La succession des outils : photographie, dessin, cartographie, visite de terrain et synthèse cartographique, est **apparue ici comme optimale en termes d'apports pour le projet**. Chaque étude possédant ses caractéristiques propres, il faudra donc veiller à **bien cerner les enjeux de la concertation pour une approche ciblée et en adéquation avec les besoins**.

## 2.2. ... tout en restant facilement exploitable

Au-delà de la qualité du contenu récolté, c'est aussi la quantité, le volume de données à traiter qui va conditionner le succès ou non des actions participatives. En effet, c'est en réponse à des objectifs opérationnels spécifiques, dans le cadre de la construction d'une politique ou d'un projet, que doivent être mobilisées les démarches de participation. Outre ces objectifs, il faut tenir compte des publics visés ou à mobiliser, et des moyens à disposition (temporels et financiers) (SGMAP, 2017).

Dans le cas des deux plans de paysage, l'objectif opérationnel global correspond à l'obtention d'un diagnostic puis d'un avis citoyen ou un avis d'élu complet, construit sur des enjeux et thématiques complexes d'aménagement du territoire. Les contraintes principales étant le calendrier, fixé en tout début de démarche, nécessitant entre chaque atelier l'analyse du précédent pour construire les bases de réflexion du suivant, ainsi que l'enveloppe financière globale allouée à l'équipe de médiation.

Si l'on se penche plus en détail sur la temporalité, deux rythmes bien différents ont été adoptés pour ces deux projets. Les cinq ateliers de Prébocage-Intercom se sont déroulés sur plus de douze mois tandis que les sept ateliers de Nantes Métropole ont été condensés sur sept mois, en comptant pour les deux études une pause estivale de deux mois. Ainsi à Nantes, les ateliers se sont enchaînés à un rythme soutenu avec souvent moins de trois semaines entre deux événements, obligeant à envisager des moyens rapides et efficaces pour analyser les productions et programmer les séances de création.

Au regard du nombre de participants (une trentaine au maximum à chaque atelier), les outils choisis pour les premiers ateliers (dessin et cartographie) ont permis d'effectuer une synthèse rapide du matériau recueilli. Ce sont particulièrement certains petits détails qui ont permis une analyse rapide ultérieure, comme le légendage des dessins afin de faciliter leur compréhension ou encore une forte proactivité au moment des ateliers afin de décrypter sur le vif les remarques, souhaits et avis de chacun. Le travail post-déambulation s'est révélé plus conséquent au regard du matériau récolté. En effet, l'analyse de terrain était basée sur une grille de lecture à compléter par les participants pour quatre points d'arrêts sur leur diagnostic du lieu et leur volonté d'aménagement pour l'espace. A chaque fois ces deux cases se déclinaient en plusieurs thèmes : espaces verts, circulations, patrimoine, architecture. En addition de ces éléments, un tableau similaire accompagné d'une carte permettait aux



habitants d'ajouter des commentaires et les localiser, à des endroits ponctuels qui leur paraissaient intéressants au cours de la déambulation.

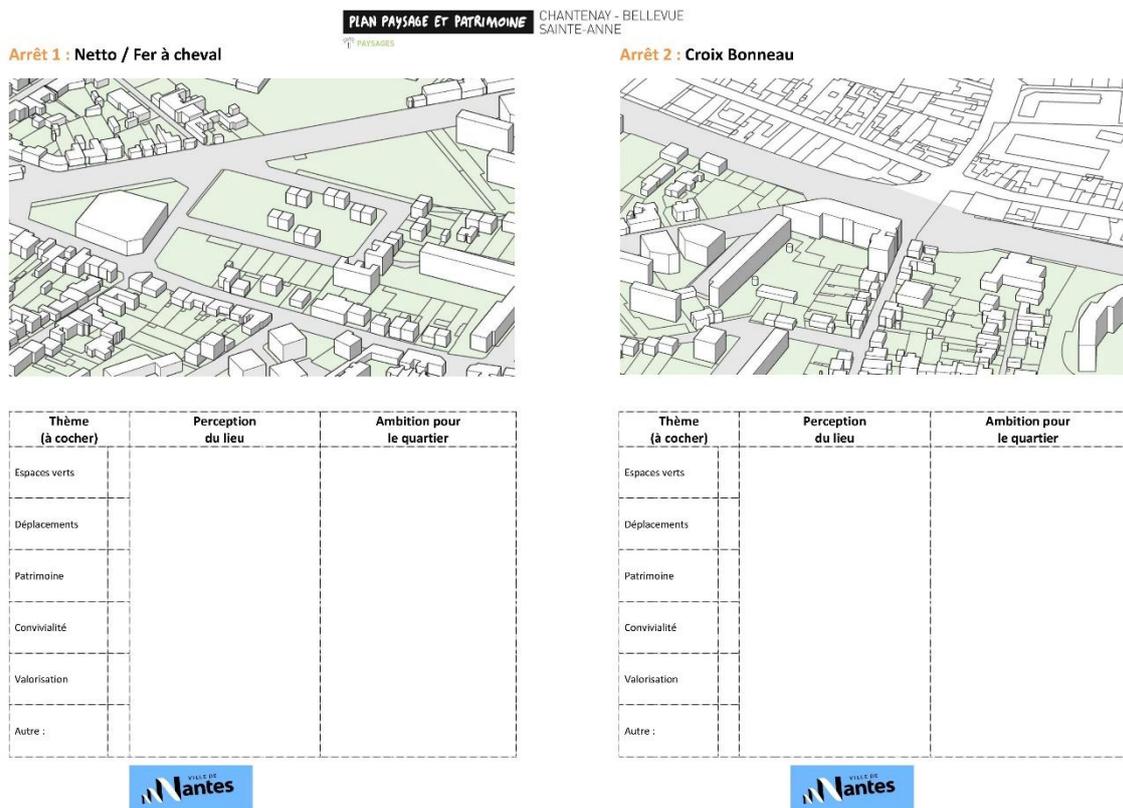
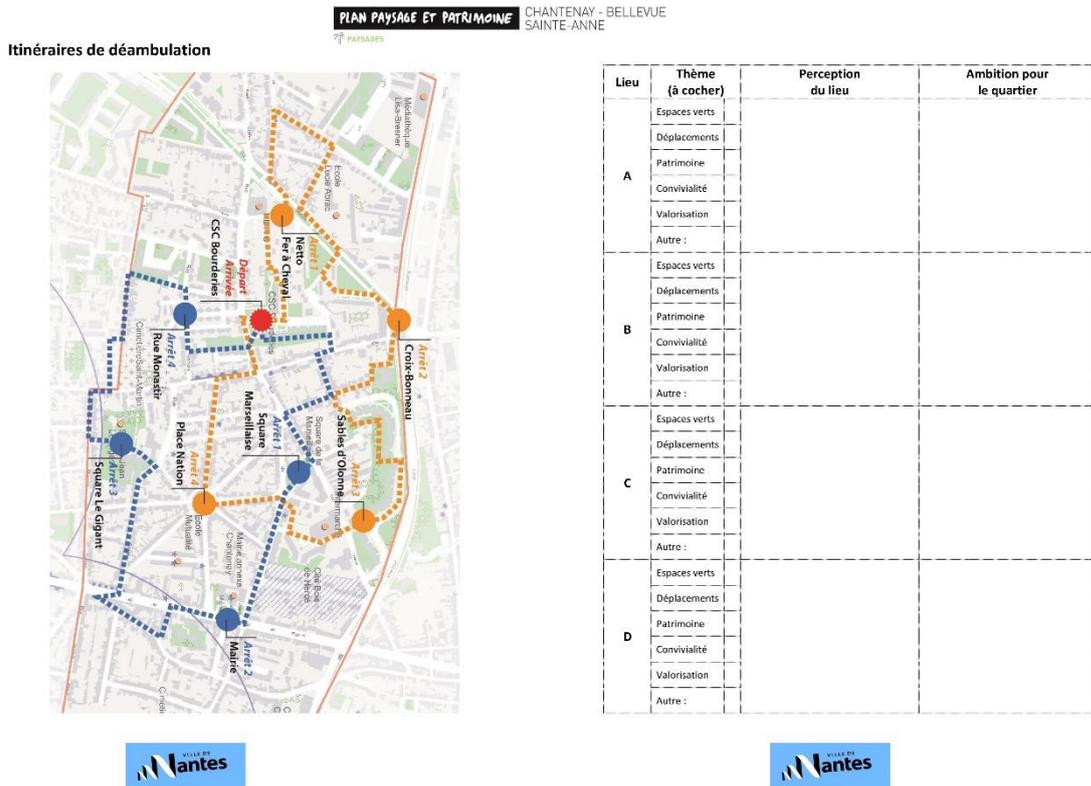


Figure 9 : Extraits du carnet de déambulations pour le plan de paysage de Nantes Métropole (IDEA RECHERCHE, ODIN, 2019)



Composé de huit pages au format A4 ce carnet (Figure 9) s'est révélé un formidable matériau, très complet en termes d'analyse et d'orientations d'aménagement mais à la fois très chronophage à synthétiser. Le positionnement de cet atelier avant la période estivale a permis de bénéficier d'un temps de travail suffisant pour la préparation des ateliers ultérieurs.



Figure 10 : Atelier de présentation des maquettes par les enfants des écoles de Prébocage-Intercom (ODIN, 2019)

Dans le cas de l'intercommunalité de Prébocage, l'atelier enfant mené dans les écoles s'est aussi révélé très enrichissant avec près d'une centaine de maquettes produites sur le thème « Votre vision du territoire dans cinquante ans » (Figure 10). Toutefois, le nombre considérable de productions et l'absence de légende pour certaines d'entre elles peut conduire à des difficultés d'interprétation et des temps d'analyse longs.

Veiller à la **méthode d'exploitation des données** et au

**volume récolté selon des problématiques d'opérationnalité** est donc nécessaire pour assurer le succès de la démarche. Toutefois ces contraintes peuvent tendre à brider l'expression et la qualité du processus participatif. Nous verrons ultérieurement s'il existe des possibilités de s'affranchir ou tout du moins réduire leur impact.

### 3. DES MOYENS A LA HAUTEUR DE LA DEMARCHE

#### 3.1. Une équipe spécialisée dans le processus

Si les modalités de l'approche retenue concourent au succès de la démarche c'est aussi la composition de l'équipe retenue pour mener à bien la participation qui va s'avérer être un facteur clé. Avec l'institutionnalisation du concept de démocratie participative en France, on assiste à l'émergence d'une dynamique de professionnalisation et l'arrivée sur le marché de professionnels spécialisés dans l'animation, l'assistance à maîtrise d'ouvrage ou encore l'évaluation de dispositifs publics de participation. Issus d'horizons variés ils forment un groupe de professionnels « aux frontières opaques, non codifiées et toujours mouvantes » (MAZEAUD, NONJON, 2013). On peut toutefois identifier quatre catégories d'acteurs : les professionnels du secteur public (chargés de missions, coordinateurs de conseil de quartier), les pôles d'enseignement supérieur et laboratoires de recherche, les ONG, associations et collectifs, le secteur privé (consultants, animateurs, facilitateurs) (VIRARD, 2010).

Une démarche de participation dans un projet de paysage va impliquer les compétences du paysagiste expert mais également les dépasser. En effet, ce ne sont plus seulement des questions relatives à l'aménagement du territoire qui entrent en jeu : la sociologie, étude de l'homme dans son rapport avec les autres, entre en ligne de compte. Les comportements, la relation au groupe et au sujet d'étude font partie du processus. La complexité de la démarche souligne la nécessité de faire appel à des experts dans le domaine.

Pour nos cas d'études, et dans l'éventualité d'une concertation, l'équipe retenue s'est révélée composée a minima en plus du paysagiste habitué aux approches participatives, de deux sociologues. Le déroulé du processus a souligné leur présence indispensable tant dans la



préparation des outils et ateliers, afin d'assurer la qualité du matériau obtenu, que dans l'animation des séances de créativité, assurant un entrain et une pleine participation des citoyens aux différents exercices. L'intervention d'acteurs ponctuels supplémentaires, comme un graphiste dans le cas de Nantes, joue un rôle sur le mécanisme de production des participants. La production d'éléments visuels ludiques ajoute un côté agréable à la démarche, favorisant une plus ample expression.

Au-delà de la **spécialisation des intervenants** dans le processus c'est aussi leur **détachement vis-à-vis des pouvoirs publics qu'il convient de préserver**. La présence de prestataires extérieurs, dissociés de la collectivité et ainsi non perçus comme agissant dans leur propre intérêt, est indispensable pour établir un climat de confiance (SGMAP, 2017). La **composition de l'équipe retenue et l'ambiance générale de travail impulsée par celle-ci** ont donc un impact non négligeable sur la qualité du diagnostic pointé dans un premier temps et la définition des enjeux et actions à venir. La contractualisation des prestataires vis-à-vis de la maîtrise d'ouvrage contribue toutefois à limiter leur indépendance. Elle questionne sur la manière dont envisager le recours à leur service et sur la nature du financeur de l'opération.

### 3.2. Des services et élus en appui

Souvent à l'initiative de la démarche, dans un souci de légitimation et de qualité du projet, les élus doivent faire preuve d'un portage politique fort et continu sur l'ensemble de la démarche pour assurer sa qualité. En effet, plus l'approche participative est complète, plus elle se révèle complexe à mettre en œuvre car s'inscrivant dans des échelles de temps longues et nécessitant une veille constante pour assurer la mobilisation. Plusieurs rôles leur incombent :

- préciser les objectifs du projet et de la participation citoyenne,
- expliquer les règles du jeu démocratique et des débats à venir,
- énoncer ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas,
- rendre compte des arbitrages et de leur motivations (SGMAP, 2017)

Couplés avec les citoyens, le triptyque élus/citoyens/techniciens apparait toutefois comme un schème d'acteurs en tension (MAZEAUD, 2013). Dans la pratique, outre un portage politique fort, ce sont aussi l'accompagnement et la transparence qui régissent les mécanismes participatifs. La présence des acteurs de la collectivité est à adapter selon la typologie et les souhaits des participants, la balance pouvant rapidement pencher vers une vision positive de l'accompagnement prodigué ou vers une volonté d'ingérence dans le processus. Ainsi une présence trop limitée peut être considérée comme une non-implication et un délaissement vis-à-vis de la démarche quand une présence trop importante sera perçue comme une volonté d'agir et de modifier les résultats.

Au cours des différents ateliers du plan de paysage de Nantes Métropole, ce mécanisme s'est révélé aisément perceptible. Lors de la première séance de travail, l'adjointe au Maire en charge du quartier, présente afin de tenir le propos introductif, a assisté aux exercices de lancement avant de se retirer en deuxième partie de séance. Les échanges se sont révélés plus riches et plus fournis dans ce second temps, témoignant d'une plus grande appréhension des participants à intervenir en présence de représentants de la collectivité. De même, le nombre important de techniciens de la ville présents alors que seuls quelques-uns sont intervenus a posé question et semblé « déranger » certains citoyens.

Le cas de la traversée de bourg d'Echemiré est bien différent, car animée en partie par l'équipe de maîtrise d'œuvre et en partie par le maire de la commune, la prise de parole se faisait nécessairement face à la collectivité. Le contexte n'est toutefois pas analogue à celui de



Nantes : en tant que petite commune rurale, la réunion publique a été l'occasion de constater une certaine proximité des habitants avec les élus, générant un climat de confiance facilitateur d'expression. Les principales inquiétudes et interrogations sur le projet de paysage ont ainsi pu être évoquées en cours de réunion. Le faible nombre de sollicitations (prise à part par des individualités en dehors des débats officiels) de l'équipe de maîtrise d'œuvre au cours du temps d'échange convivial ayant suivi les débats traduit cette facilité d'expression.

Le rôle de l'équipe projet pour assurer une libre et entière expression est donc **d'analyser la relation citoyens et élus/techniciens afin de conseiller ces derniers sur les modalités de leur présence** en vue de maximiser les retombées positives pour le futur aménagement.

### 3.3. Un cadre qui doit permettre l'expression de chacun

Si les moyens humains dédiés à la démarche apparaissent comme des éléments forts de régulation et de favorisation de l'expression citoyenne, le cadre joue lui aussi un rôle bien particulier. En effet, les moyens matériels mis à disposition par la collectivité revêtent toute leur importance afin que les acteurs se sentent placés dans un climat de confiance et de bien-être. Ces conditions sont nécessaires pour générer des échanges constructifs et privilégier un processus créatif large.



Figure 11 : Disposition des participants dans le cadre des ateliers en salle du plan de paysage de Nantes Métropole (ODIN, 2019)

Tout d'abord, le choix du lieu de tenue des actions participatives apparaît comme primordial : espace adapté au nombre de participants, quoi de mieux qu'une ouverture sur le paysage pour en parler. Il doit être facile d'accès et de préférence connu de l'assemblée. Ce sont également des détails simples en apparence mais non moins importants pour autant, qui peuvent permettre de faciliter l'expression, notamment la disposition des

participants et la proximité avec les intervenants. La constitution de petits groupes de travail rend plus productif les acteurs ainsi que des échanges fréquents avec les animateurs dont le nombre doit être proportionné à celui des citoyens. Cette disposition permet de limiter les temps d'attente en cas de questions aux animateurs, éviter une frustration possible des participants et maximiser le matériau récolté sur le temps imparti de l'atelier.

Dans le cas du plan de paysage de Nantes, c'est cette configuration en petits groupes qui a été envisagée pour les ateliers en salle, avec quatre à cinq tables comptant chacune cinq participants (Figure 11). Elle s'est révélée très efficace puisque chaque groupe bénéficiait de son propre animateur sur les temps d'exercices afin de guider les participants et recueillir l'ensemble des informations issues des échanges. Le choix du lieu quant à lui s'est fait par défaut. Seule une petite salle en sous-sol d'un



Figure 12 : Disposition des participants dans le cadre des réunions publiques pour l'aménagement de la traverse de bourg d'Echemiré (ODIN, 2019)



centre social du quartier a été rendue disponible pour la tenue des ateliers. Peu attrayante, il est toutefois compliqué de mesurer l'impact réel du lieu sans comparaison concrète avec une salle de réunion plus chaleureuse. Les réunions publiques concernant Echemiré se sont quant à elles tenues dans une salle des fêtes proportionnée au nombre de participants, avec des moyens de rétroprojection adaptés pour assurer une bonne compréhension de l'ensemble des participants (Figure 12). Seule la disposition des participants de type « salle de spectacle » peut questionner quant à la facilité de prise de parole, la totalité des présents n'ayant pas été entendue.

Le **cadre choisi** pour la participation revêt donc lui aussi une importance particulière car **facilitateur d'expression il génère des apports supplémentaires** aussi bien en termes de diagnostic qu'en phase de conception sur le projet.

#### 4. DES CRITERES DE PERFORMANCE ET UNE DEMARCHE DE PROGRES A SATISFAIRE

En se plaçant du point de vue d'une démarche de progrès – c'est-à-dire la définition d'ingrédients conditionnant le succès d'une démarche participative - il s'agit maintenant d'observer si les critères de performance définis plus tôt ont été atteints, partiellement atteints ou non atteints. En fonction de ces résultats, il sera ainsi possible de définir la pertinence de la démarche retenue et des outils et moyens employés. Selon cette évaluation, nous pourrons réagir par ajustement continu tout au long de la démarche. A partir de ces données, nous essayerons de définir dans le troisième temps de ce mémoire des approches permettant de maximiser l'efficacité de la participation.

##### 4.1. Cas de la traversée de bourg d'Echemiré

Tableau 4 : Appréciation du respect des critères de performance de l'approche participative dans le cas de la traversée de bourg d'Echemiré (ODIN, 2019)

Critère de performance de l'approche participative - Echemiré		Atteint	Atteint en partie	Non atteint
<i>Objectifs de la participation</i>	Mobilisation d'un maximum de riverains (pas de chiffres clairs établis)	X		
<i>Critères d'efficience du dispositif retenu</i>	Nombre et représentativité des participants		X	
	Facilité d'expression des participants	X		
	Satisfaction des participants	X		
<i>Impacts attendus sur le projet de paysage</i>	Mise en lumière des dysfonctionnements actuels (DIAG)	X		
	Mise en lumière des dysfonctionnements projets (ESQ/AVP)	X		
	Une réponse mieux adaptée aux usages	X		

Le Tableau 4 ci-dessus traduit une bonne conformité des critères de performance du projet de paysage avec les objectifs initiaux. En effet, on constate que la quasi-totalité des conditions de réussite a été entièrement respectée. Le contrat vis-à-vis des retombées positives sur le projet de réaménagement de la traversée a été rempli, chacun a eu la possibilité de s'exprimer faisant ainsi ressortir les dysfonctionnements actuels et ceux du projet pour une adaptabilité maximale aux usages locaux. Pour cette étude nous pouvons donc dire que l'information / consultation mise en place a parfaitement joué son rôle. Il est toutefois possible de s'interroger



sur les **impacts qu'aurait eu sur le projet un processus participatif plus poussé**, tel que la concertation ou la co-construction.

A propos de l'outil mis en place, la réunion publique, celui-ci s'est avéré être **bien adapté au contexte**. Le **faible nombre d'habitants** dans la commune et le **climat de confiance général** qui règne envers les pouvoirs publics ont permis d'accueillir l'ensemble des intéressés simultanément et de favoriser un dialogue ouvert, riche et bénéfique pour le projet. Seul point pouvant dénoter vis-à-vis de la démarche : une **représentativité des participants assez disparate**, avec une majorité de retraités et CSP+, qui peut laisser interrogatif quant aux apports qu'aurait pu amener une audience plus diversifiée.

#### 4.2. Cas du plan de paysage Chantenay-BelleVue-Sainte Anne

Tableau 5 : Appréciation du respect des critères de performance de l'approche participative dans le cas du plan de paysage de Nantes Métropole (ODIN, 2019)

Critère de performance de l'approche participative - Nantes		Atteint	Atteint en partie	Non atteint
<i>Objectifs de la participation</i>	Mobilisation de 20 à 40 personnes	X		
	Assurer une mobilisation de 15 personnes minimum à chaque atelier			X
<i>Critères d'efficience du dispositif retenu</i>	Information de l'ensemble du quartier		X	
	Nombre et représentativité des participants		X	
	Productivité des séances de travail	X		
	Qualité du matériau obtenu	X		
	Obtention d'un avis et diagnostic complet	X		
	Traitement de la totalité du périmètre	X		
	Satisfaction et intérêt des participants	X		
<i>Impacts attendus sur le projet de paysage</i>	Un diagnostic sensible, complet et exhaustif du quartier	X		
	La définition d'actions précises et localisées à mettre en œuvre	X		
	La priorisation de ces actions dans le temps	X		
	La gouvernance post réalisation du plan de paysage		X	
	Le suivi et la mobilisation des habitants pour contrôler la bonne mise en œuvre des actions dans le temps		X	

Au regard des résultats inscrits au Tableau 5, il est possible d'énoncer qu'une majorité de critères de performance du projet de paysage a été satisfaite, validant le choix de cette concertation. En se penchant un peu plus en détail sur ces données plusieurs éléments sont à faire ressortir :

- la **mobilisation est en demi-teinte** : très forte lors du premier atelier, elle chute au second avant de se stabiliser autour d'un petit noyau de participants auxquels s'ajoutent



ponctuellement certains riverains supplémentaires. En termes de représentativité, les CSP+ et retraités sont largement majoritaires alors que le quartier accueille une forte proportion d'ouvriers et d'employés. Les habitants des grands ensembles, qui représentent une part non négligeable de la population, ne sont pas au rendez-vous. Dans ce cas, ce sont les modalités de mise en œuvre de l'information quant à la tenue du plan de paysage (à l'initiative de Nantes Métropole et non de l'équipe projet) qui sont à questionner. La communication sous forme d'affiches et de flyers s'est révélée insuffisante pour mobiliser ces populations.

- **les outils choisis ont permis de répondre pleinement aux ambitions fixées.** En effet, la productivité des séances de travail, la qualité du matériau et du diagnostic obtenu, le traitement de la totalité du périmètre concerné sont au rendez-vous. On peut toutefois se demander au regard de cette mobilisation assez peu représentative si d'autres outils, permettant d'aller à la rencontre des personnes ne s'étant pas exprimées (permanences en des points donnés, porte à porte), auraient pu permettre l'obtention d'un diagnostic encore plus performant.

- autre point d'inquiétude, c'est la **continuité des démarches initiées par le plan de paysage** et la **vérification de la bonne mise en œuvre de leurs attentes** par les riverains. En effet, une fois le plan de paysage bouclé, il n'existe pas de mission de suivi. La sensibilisation des élus, le choix d'une gouvernance pour la mise en œuvre des actions et la poursuite de la mobilisation des riverains sont donc des éléments à planifier au cours des démarches participatives.

### 4.3. Cas du plan de paysage de Prébocage-Intercom

Tableau 6 : Appréciation du respect des critères de performance de l'approche participative dans le cas du plan de paysage de Prébocage-Intercom (ODIN, 2019)

Critère de performance de l'approche participative- Prébocage		Atteint	Atteint en partie	Non atteint
<i>Objectifs de la participation</i>	Mobilisation d'un maximum d'élus (pas de chiffres clairs établis)		X	
	Mobilisation de 4 écoles	X		
<i>Critères d'efficience du dispositif retenu</i>	Nombre et représentativité de participants		X	
	Mobilisation des habitants par le biais des enfants			X
	Productivité des séances de terrain	X		
	Obtention d'un avis et diagnostic complet	X		
	Intérêt des élus pour la démarche		X	
<i>Impacts attendus sur le projet de paysage</i>	Un diagnostic complet et comparatif de l'ensemble du territoire et la définition d'enjeux particuliers localement	X		
	La mise en place d'un référentiel commun pour les élus des 27 communes servant de modèle	X		
	La déclinaison en actions concrètes	X		
	La priorisation de ces actions dans le temps	X		



	La gouvernance post réalisation du plan de paysage		X	
	Une bonne mise en œuvre à court, moyen et long terme des préconisations		X	

Le Tableau 6, reflète les conclusions énoncées pour le plan de paysage Chantenay-Bellevue-Sainte Anne. En effet, on constate à nouveau qu'une majorité de critères ont été atteints, validant ainsi le choix de la concertation comme approche participative. Cependant, les quelques points cités plus hauts sont à nouveau à mettre en avant :

- **une participation hétérogène**, non pas au regard des catégories socio-professionnelles car les participants étaient soit des élus soit des enfants, mais au regard de la répartition sur le territoire. Dans la pratique, la participation s'est révélée beaucoup plus forte pour les élus de certaines communes que pour d'autres ou elle s'est révélée quasi inexistante. Dans ce cas ce n'est pas l'information qui a conditionné la participation mais plutôt la motivation et l'intérêt des participants pour la démarche. De même, la tentative de mobilisation des parents d'écoliers au travers d'un temps d'échange convivial de présentation des maquettes réalisées en classe s'est soldée par un échec (moins de 5% des parents présents). Ici, c'est à la fois la bonne transmission de l'information jusqu'aux participants qui peut être mise en doute et leur intérêt pour la démarche.

- **le choix des outils** s'est à nouveau **montré pertinent**, la productivité des séances de travail, la qualité du matériau obtenu et leur transformation en actions concrètes, ont été le gage de cette réussite. Malgré une mobilisation nuancée, pour chaque typologie de territoire analysée plusieurs acteurs étaient présents permettant d'assurer la complétude du plan de paysage.

- **la question de la gouvernance et de la mobilisation des élus post-participation** reste toutefois partiellement en suspens. Les porteurs de projets pour les actions pointées lors des ateliers ne sont pas tous identifiés, inconditionnels pourtant nécessaires à la mise en œuvre dans le temps des résultats de la participation. Une approche pouvant aller jusqu'au suivi de la mise en œuvre des mesures pourrait être ici pertinente.

Face à ces constats, après avoir identifié les **succès et échecs de différentes approches participatives**, nous tenterons dans un dernier temps, toujours dans cette démarche de progrès, **d'identifier les approches et outils les mieux adaptés** dans une logique d'efficience et de complétude du processus retenu.



### III. LA FLEXIBILITE ET LE « NON CONVENU D'AVANCE », MAÎTRES MOTS POUR LE SUCCES DE LA DEMARCHE

---

#### 1. DIFFERENTES MODALITES DE MOBILISATION A ENVISAGER

##### 1.1. Retour sur la notion de représentativité

« Le problème du public réside dans sa capacité à se mobiliser » (DEWEY, 2010). C'est effectivement un des principaux constats qui émerge de l'analyse des critères de performance du projet de paysage. Très forte dans les années soixante et soixante-dix, la demande de participation a subi un essoufflement progressif avant de connaître un regain d'énergie récemment. Une des raisons pouvant expliquer cette mobilisation souvent modérée est le référentiel commun ancré dans les esprits : c'est l' élu et les responsables administratifs qui possèdent la connaissance de l'intérêt général (CARREL, 2015). Ce sont les catégories sociales les mieux intégrées ou les plus âgées qui se distinguent de ce schéma traditionnel.

Dans la pratique, nous avons donc pu constater la moindre représentation de certaines catégories sociales et classes d'âge. Les ouvriers, professions intermédiaires et employés restent les moins représentés tout comme les publics les plus jeunes. Au-delà de la présence de la totalité des classes sociales impliquées sur le territoire et du nombre de représentants, ce sont surtout les avis émis qui sont les témoins d'une représentativité plus ou moins exacte. En effet, le panel de citoyen peut être considéré comme représentatif dès lors que de nouveaux avis, de nouveaux éléments de diagnostic ou remarques ne sont plus susceptibles d'être émis. Pour cela il convient de tester cette hypothèse en interrogeant plusieurs individus, issus de catégories socio-professionnelles et d'âge différents, extérieurs au groupe de participation afin de voir si leur analyse converge vers celle effectuée. Si ce n'est pas le cas, il faut dès lors considérer l'échantillon comme non complet et envisager de nouvelles méthodes de mobilisation.

Pour nos cas d'étude, c'est tout d'abord **l'absence de certaines catégories socio-professionnelles** qui pointe du doigt le **manque de représentativité des participants**. Devant la difficulté à mobiliser, et face à ce constat, des tentatives pour « ratisser plus large » ont été mises en œuvre. Dans le cas du plan de paysage de Nantes, une **communication plus large** a été envisagée ainsi que des **ateliers avec les enfants des écoles** dans le but de mobiliser les parents lors d'une séance de restitution dans le cadre d'une fête de quartier. Celle-ci se tiendra prochainement, une attention toute particulière devra être portée aux modalités d'information quant à la tenue de cette séance afin de ne pas voir se reconduire la faible mobilisation générée pour le plan de paysage de Prébocage Intercom.

##### 1.2. La participation, entre choix et obligation

Dans un objectif de recueillir l'ensemble des opinions pouvant induire la construction d'un projet de paysage le plus complet et fiable, l'interrogation quant à une participation la plus diversifiée possible reste soulevée. Faut-il la considérer comme un devoir, une mission qui doit être accomplie obligatoirement, indépendamment d'une volonté ou d'un désir, ou doit-elle rester un choix ?

Très rapidement, il fait nul doute que celle-ci ne peut être considérée comme une obligation pour plusieurs raisons. Tout d'abord, législativement parlant, si les textes relatifs aux approches participatives sont relativement récents et en dressent les contours, aucun ne détaille une typologie de participants obligatoire à mobiliser pour mener à bien le processus. En complément de cela, contraindre les individus pourraient engendrer des biais à l'analyse.



Forcés de participer contre leur gré, l'analyse qui en découlerait serait faussée, probablement incomplète et en inadéquation avec les besoins réels et les objectifs fixés ou à atteindre. Le climat global de travail s'en trouverait amoindri, engendrant possiblement des retombées néfastes sur les participants venus volontairement.

Face au manque de volonté d'implication dans le processus et en lien avec les notions de choix / obligation mais aussi de contrôle de l'action participative, Marion CARREL (2015) fait émerger le concept « d'injonction participative ». Méthode implicite pour faire participer les habitants, « c'est une démocratie de proximité, conversationnelle, sans lien avec la décision, qui s'organise progressivement [...] ainsi devenu davantage un objectif d'éducation des populations que de transformation des modes d'élaboration des politiques publiques ». Elle dénonce ici cette conception de la participation, cloisonnant les participants et ne laissant finalement ainsi que peu de place aux débats : « Une conception technocratique de l'évaluation de la politique de la ville s'est renforcée au détriment de la conception démocratique promise, qui aurait permis de nourrir le débat public ».

Au regard de ces constats, et pour répondre aux objectifs de qualité des approches participatives, il convient donc de **porter une attention bien particulière sur les stratégies de mobilisation à envisager**. A la fois **non limitatives et non inclusives**, elles doivent permettre de « convaincre subtilement » les populations qui aux premiers abords ne se sentiraient pas concernées par la démarche.

### 1.3. Une stratégie à mettre en place pour entendre « les silencieux »

Nous avons pu constater précédemment l'échec d'une mobilisation complète et diversifiée par le biais des outils traditionnels. Malgré un portage politique fort – cas de la ville de Nantes qui a fait de ses plans de paysages menés en concertation un outil marquant de l'amélioration du cadre de vie – certains procédés qualifiés de classiques montrent leurs limites.

Face au modèle représentatif de l'injonction participative apparaît un modèle délibératif plus apte à mobiliser consciencieusement : « l'empowerment », qui entrevoit la participation sous forme « d'une question sociale et politique, visant l'accroissement du pouvoir des habitants sur leur vie et leur environnement, à travers le mouvement social et ou la délibération. Elle passe [...] par l'action collective et l'éducation populaire » (CARREL, 2015). Ce sont les « artisans de la participation » : militants associatifs, travailleurs sociaux, collectifs, chercheurs, qui grâce à une connaissance fine des mécanismes sociaux, une inclusion dans la vie locale et un travail de terrain au contact des citoyens, arrivent à nouer des relations de confiance avec les individus détachés des institutions. Grâce à cette relation de proximité et climat de sérénité établi, ils arrivent à obtenir la participation de ces derniers. Jouant sur l'affect, ils jouent le rôle de « micro-espace » public, en faisant le lien entre l'individuel et le collectif. « Ils encouragent le chaînage entre le particulier et le général et permettent aux individus d'agir sur le lointain avec des représentants en face à face et de générer des dynamiques vertueuses d'interpellation des institutions, d'enclenchement d'actions collectives et de publicisation de problèmes » (CARREL 2015).

Il faut toutefois garder en tête que bien que très performant, ce mécanisme est relativement difficile à mettre en œuvre. Il nécessite une parfaite organisation afin de pouvoir identifier les personnes ressources pouvant jouer le rôle d'intermédiaire, de les convaincre de participer et créer une relation de confiance avec le public ciblé. Par conséquent **cette méthode demande également du temps**, et nécessite une **programmation bien en amont des phases de réalisation et de concertation du projet**, tout comme une **volonté politique à toute épreuve** pour la mener à bien.



Pour revenir à un aspect plus complet, et en prenant le plan de paysage de Nantes comme témoin, plusieurs actions supplémentaires auraient ainsi pu être menées. Tout d'abord l'identification des forces vives du quartier : membres d'associations, commerçants ou toute personne participant de manière proactive à la vie locale. Ce travail doit être fait conjointement par les services, qui possèdent une connaissance plus approfondie de leur territoire que l'équipe projet. Sélectionner les individus pouvant jouer le rôle d'intermédiaire et les convaincre d'apporter leur soutien à la démarche de projet (ce premier contact pourra être effectué soit par les services soit par l'équipe projet selon le climat de confiance établi). De par leur position au sein du quartier, ces intermédiaires seront ainsi plus à même de communiquer sur la tenue de l'événement, mobiliser de nouveaux intermédiaires et ainsi toucher un public large et diversifié. Leur présence au cours des exercices participatifs est ensuite indispensable, afin de rassurer et maintenir un climat de confiance. Ce panel de citoyen complet sera ainsi plus à même de faire ressortir les enjeux dans leur globalité générant des retombées positives sur l'aménagement futur.

## 2. UNE METHODE EN CONSTANTE ADAPTATION TOUT AU LONG DU PROCESSUS

### 2.1. Des approches pour maximiser la performance

En ce qui concerne la typologie des approches participatives, les cas d'études abordés ici ainsi que la littérature confirment l'hypothèse selon laquelle plus la sollicitation du public est faite en amont du projet plus les retombées positives se manifestent. Ainsi la co-réalisation, co-construction et la concertation se révèlent comme processus plus complets que la consultation ou la simple information. Bien que plus complètes, elles sont identifiées aussi comme plus longues et nécessitent la mise en œuvre de moyens supplémentaires et adaptés pour assurer une mise en œuvre optimale.

Quant aux outils employés lors des différents ateliers, il est possible de les classer selon des critères de temps de préparation demandés, de qualité du contenu et temps de l'analyse ultérieure nécessaire (Tableau 7). Il faut toutefois bien prendre en compte le fait que cette comparaison se base uniquement sur les trois études présentées ici, selon leur modalité d'application et les critères de performance définis individuellement pour chaque projet. Les conditions de renouvellement de la démarche pour une situation qui se serait révélée favorable ici sont bien entendu à vérifier selon les caractéristiques du nouveau projet de paysage.

Tableau 7 : Classement des outils de la participation pour maximiser l'efficacité du paysagiste maître d'œuvre (ODIN, 2019)

Outil envisagé	Méthode d'utilisation	Temps de préparation			Qualité du contenu récolté			Temps d'analyse demandé		
		Court	Moyen	Long	Complet	Partiel	Mauvais	Court	Moyen	Long
Photographie	Exercice de reconnaissance de paysages sur photographie	X			X			X		
Reunion publique	Prise de parole individuelle des participants lors de temps d'échanges	X				X		X		
Cartographie	Localisation sur carte de points d'intérêts à l'échelle du territoire		X		X			X		
Dessin	Exercice des blasons, dessin sur cinq thématiques définies	X				X			X	
Dessin	Exercice des cartes mentales, dessin sur une thématique définie	X				X			X	
Photographie	Prise de photos lors de visite de terrain des éléments marquants	X				X			X	
Visites de terrain	Suivi de parcours et analyse de points d'intérêt à l'aide d'une grille de lecture			X	X					X

Court : < 2h ; Moyen : 2h < X < 4h ; Long : > 4h





Figure 13 : Exercice sur photographies lors d'un atelier du plan de paysage de Prébocage-Intercom (RIPOCHE, 2018)

Au regard des objectifs fixés, trois outils se sont révélés être les plus performants. La **réunion publique a permis de maximiser l'efficacité du paysagiste**. Un faible temps de préparation a été nécessaire, la présentation globale étant calquée sur celle faite aux services en amont, comme nous l'avons vu plus tôt une large opinion s'est exprimée et la notation des diverses remarques en direct minimise le temps de travail ultérieur. **L'exercice d'analyse photographique a lui aussi été peu chronophage et permet une restitution en direct** ainsi qu'une interprétation in situ des animateurs de la réunion (Figure 13) Demandant un temps de préparation supplémentaire (préparation de fonds de plan adaptés), la cartographie couplée à un légendage permet un recueil optimal de l'information. Déjà localisée et explicitée, celle n'est plus qu'à synthétiser ultérieurement.

Le dessin et la photographie de terrain lors de visites peuvent être identifiés comme moins optimales pour plusieurs raisons. Bien que très rapides en termes de préparation, la qualité du contenu n'est pas toujours au rendez-vous selon la motivation des participants, ils peuvent se révéler difficiles à interpréter sans explications de l'auteur et demandent par conséquent un temps d'analyse supplémentaire pour recouper l'information. Sans annotations jointes à la prise de vue, la photographie en tant qu'outil d'analyse peut également poser problème. Quel était l'élément pointé du doigt sur l'image ? A nouveau ce sont l'interprétation et l'analyse ultérieure qui peuvent être chronophages.

Outil le plus plébiscité pour la **qualité du contenu** qu'elle procure, la **visite de terrain** (Figure 14) demande toutefois **une organisation et des moyens conséquents**. La préparation des itinéraires de déambulation nécessite un temps de travail en amont avec les citoyens puis un moment de réflexion et de préparation en interne pour la sélection des parcours définitifs et la mise en œuvre de moyens adaptés (réservation de transports...). De même, face au contenu récolté qui est souvent conséquent, le recouplement des données qui en découlent et la synthèse de celles-ci demandent un temps non négligeable.



Figure 14 : Travail de diagnostic et mise en avant d'enjeux d'aménagement lors des déambulations du plan de paysage de Nantes Métropole (ODIN, 2019)

Une **action participative menée sur des temps courts** devra donc **privilégier les premiers outils cités plus hauts**, sinon quoi faute d'un temps suffisant pour mener à bien chaque étape de la démarche celle-ci risquerait de se solder par un échec, des informations partiellement ou mal interprétées, pouvant nuire par la suite à la qualité du projet de paysage. A l'inverse, **si l'on dispose d'un temps et de délais suffisants**, il convient de **privilégier les outils les plus complets** comme la visite de terrain, porteurs d'une analyse plus fine et complète de l'environnement en question.



## 2.2. Une acceptation de l'incertain de la part du maître d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage

Face aux problématiques de mobilisation, de qualité de prise en compte des avis citoyens et aux contraintes matérielles telles que la dimension financière imposée par le projet et les délais à respecter, il est possible de s'interroger sur une autre manière d'appréhender l'approche participative pour la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Ses conditions de mises en œuvre apparaissent aujourd'hui souvent peu transparentes et un schème manichéen s'installe entre croyance en la démocratie ou instrumentalisation de la participation (MAZEAUD, 2013).

Il est vrai que souvent très cadrés, ces processus sont pourtant aux antipodes d'une ligne de conduite uniforme et à sens unique. La consultation des habitants génère régulièrement de nouvelles attentes pouvant différer du cadre initial fixé par la maîtrise d'ouvrage et donc par conséquent de la fenêtre de travail du paysagiste maître d'œuvre. Dans ce cas on assiste régulièrement à un recadrage de l'équipe projet afin de ramener les participants à s'exprimer sur le sujet souhaité. Or, pour renouveler l'action participative, et assurer une pleine prise en compte des avis, de ce qui fait réellement débat, il s'agit de remettre en cause les limites fixées et envisager une souplesse des contraintes matérielles. La collectivité doit accepter de respecter la part d'incertitude engendrée par la démarche, tout au long de celle-ci, sans brider les réflexions et les intentions de projet.

Les principaux facteurs limitant sont bien souvent la tenue des délais du projet ainsi que le budget qui lui est alloué, tant pour mener à bien la participation que pour réaliser l'aménagement dans un second temps. Nous avons pu constater plus tôt que la participation s'inscrivait dans des échelles de temps longues, sans quoi elle peut être vouée à l'échec, et selon la modalité choisie, elle peut se révéler également onéreuse.

Pour servir au mieux le projet, un processus d'acceptation de l'incertain, des conséquences à venir, doit s'opérer chez les commanditaires du projet. Une **variabilité de l'enveloppe budgétaire allouée au projet est à envisager** ainsi qu'un **allongement possible des délais**. Cette redéfinition du projet et la **prise en compte de l'incertitude** doit également intervenir chez le paysagiste maître d'œuvre, pour qui les plannings vis-à-vis des autres dossiers de l'agence s'en trouvent modifiés. Il peut également être conduit **hors de son champ de compétences** et devra dès lors en avvertir la maîtrise d'ouvrage afin que celle-ci soit en mesure de compléter l'expertise en faisant appel à des intervenants spécialisés dans le domaine en question. A titre d'exemple, les plans de paysage de Prébocage et Nantes ont mis au jour une demande de renforcement de la convivialité sur le territoire ainsi que du secteur associatif présent par une mise en relation facilitée des habitants. Le volet associatif et sociologique sort ici en partie du domaine de compétences du maître d'œuvre, nécessitant un acteur plus adapté pour traiter ces questions.

## 3. BILAN DES INCIDENCES DE LA PARTICIPATION SUR LE PROJET DE PAYSAGE

### 3.1. Des résultats ne répondant pas toujours aux objectifs visés

Plusieurs conclusions nous sont apparues précédemment quant à la satisfaction des critères de performance du projet de paysage. Tout d'abord la question de la mobilisation, première pierre à l'édifice, elle induit par conséquent des manquements à la constitution d'un projet solide lorsqu'on l'identifie comme peu représentative des populations. Nous avons entrevu par la suite une approche permettant sa diversification et son renforcement. Le sujet de la pertinence des outils employés a lui aussi été abordé. Ceux-ci se sont révélés efficaces au



regard de l'expertise apportée, souvent très complète et mettant à jour les points positifs du territoire, dysfonctionnements possibles et autres éléments d'intérêt.

Restent à traiter les impacts attendus sur le projet de paysage. En effet, nous avons pu constater qu'en ce qui concerne les phases de diagnostic, les critères de performance étaient remplis alors que pour la mise en œuvre et l'applicabilité dans le temps ils ne sont que partiellement atteints. Les travaux pour la traverse de bourg d'Echemiré devant débiter à l'automne prochain, et les deux plans de paysage ayant pour but la mise en œuvre d'actions concrètes ultérieures dissociées de la mission du paysagiste maître d'œuvre, il est difficile d'observer de manière tangible les retombées de ces démarches. C'est toutefois dans cet entre-deux qu'il est possible d'identifier des manquements au processus.

Pour les deux plans de paysage, c'est la question de la gouvernance qui entre en jeu. L'identification des acteurs qui mèneront à bien, contrôleront et assureront le bon fonctionnement et la bonne mise en œuvre des objectifs de qualité paysagère (OQP) n'est que partielle. Ces documents, au-delà de l'analyse de terrain qu'ils portent sur un territoire plus ou moins vaste, sont établis dans un but opérationnel. Ils accompagnent la transformation ou la conservation des paysages dans le respect de leur identité, et dans un objectif d'amélioration du cadre de vie de chacun. Sans acteurs pour garantir leur application, leur production - bien que permettant de sensibiliser à un instant T- ils pourraient presque être qualifiés de superflus.

Dans ces deux cas, il a donc **manqué un outil**, un atelier pour répondre pleinement aux objectifs fixés. L'opérationnalité passe par les élus pour ce qui a trait à la collectivité mais aussi par les acteurs du territoire qui contribuent à le construire quotidiennement. La **réunion et la sensibilisation de ces individus avant le terme de la démarche de participation apparaissent donc nécessaires**. Leur implication dès le début du processus de concertation assure un plus grand succès. Si cette éventualité n'est pas occurrente, on s'oriente dès lors à ce stade d'avancement du projet vers une information ou une consultation, sous forme de réunion ou enquête publique, ou encore d'entretiens informels avec les acteurs.

### 3.2. Un projet de meilleure qualité ?

Eu égard aux moyens qu'elle demande, la finalité de l'approche participative repose dans sa capacité à générer des impacts directs sur le projet de paysage. Ainsi, la question d'une plus grande qualité de l'aménagement est très rapidement balayée, son utilité se confirmant à plusieurs niveaux. Aussi bien nos cas d'étude que la littérature existante sur le sujet viennent renforcer ce postulat.

BARRON et MONNIER (2003), font ressortir un triple intérêt de la participation en tant que processus d'amélioration, qu'il est possible de classer selon la chronologie du projet :

- « la participation des groupes concernés par un programme public à son processus d'évaluation permet une **meilleure qualité du jugement de valeur** qui sera porté sur ce programme, car l'évaluateur aura accès à davantage d'informations au travers de ses échanges avec les participants et le jugement sera construit à partir d'une multiplicité d'opinions informées » : un diagnostic plus solide, garant d'une meilleure opérationnalité ultérieure ;
- « elle **favorise l'apprentissage des acteurs** sur le programme et sur l'évaluation et donc la mise en place de changements opérationnels dans les actions évaluées » : une conception plus rigoureuse, appuyée par des citoyens au fait des pratiques conventionnelles ;



- « les évaluations émancipatrices ont pour effet additionnel la **prise en main de leurs problèmes par les bénéficiaires eux-mêmes** » : la proactivité, l'action à tout moment jugé opportune, afin de contrôler, valider, chercher des solutions et agir quand bien même l'action participative viendrait à son terme et ne serait plus ou pas portée par les pouvoirs publics.(BARON, MONNIER, 2003)

Outre la qualité, la validité et l'appropriation des résultats obtenus, le renforcement des capacités des acteurs, c'est aussi l'instauration d'un dialogue et d'un fonctionnement démocratique dans un climat de confiance qui bénéficie aux acteurs et par conséquent au projet (JACOB et al., 2009).

Nos cas d'études viennent ici étayer nos propos par le biais de quelques exemples non exhaustifs. Ainsi, les habitants de la commune d'Echemiré ont mis à jour lors des réunions publiques des dysfonctionnements du projet tels que le nombre de stationnements peu adapté à certains endroits, des accès au parcellaire privé mal situés ou encore mal dimensionnés vis-à-vis des véhicules les empruntant. Sans participation, ces quelques points que l'on pourrait considérer comme des détails auraient par la suite engendré des délais ainsi que des coûts supplémentaires pour être solutionnés, ainsi qu'un mécontentement légitime de la part des riverains.

La participation des élus de l'intercommunalité de Prébocage leur a permis de saisir localement toute l'importance de la mise en œuvre rapide d'actions répondant à des enjeux forts. Par un travail de terrain, un apprentissage a eu lieu sur les éléments porteurs d'identité du territoire. A conserver et à valoriser, une mobilisation s'est créée autour de la préservation des haies bocagères et des dimensions socio-économiques pouvant favoriser cette volonté. Sans ce travail de sensibilisation, difficile d'estimer le temps nécessaire à une prise de conscience individuelle, mais le paysage de demain n'aurait sûrement pas les mêmes qualités que celles qu'il tend à développer désormais.

Parmi les habitants des quartiers Nantais, on constate après plusieurs ateliers **une volonté d'un portage citoyen** de certaines actions pouvant contribuer à l'amélioration du cadre de vie, et ce en marge d'un soutien de la collectivité. Non pas que celle-ci souhaite s'y opposer, c'est simplement un engagement fort de quelques individus conscients des bénéfices communs d'un investissement personnel.

## 4. BIAIS ET INSUFFISANCES DE LA DEMARCHE

### 4.1. Des services et élus parfois déjà positionnés

La triade élus / citoyens / techniciens (BLANC, 1999) revient ici au cœur du débat en tant que système d'acteurs sous tension. Nous avons pu constater que la qualité des approches participatives est factrice du pouvoir conquis ou octroyé par ces derniers. Or cette incursion « d'individus lambda » dans les politiques d'aménagement, peut être perçue comme une altération dans la distribution classique du pouvoir local entre les élus et techniciens. La participation mettrait en cause la légitimité des élus et l'expertise et les savoirs du technicien. Une des conséquences observables des approches participatives peut être la mise en place de « stratégies du couple élu/technicien, engagé dans un rapport de concurrence-collusion pour le pouvoir, visant à bloquer la parole des citoyens » (MAZEAUD, 2013).

Au-delà de cette raison de la légitimité, qui peut pousser les élus et services à bloquer la parole citoyenne, c'est aussi une volonté de simplifier la démarche. Les freins matériels et immatériels que nous avons vus précédemment tels que le budget ou les délais à tenir sont une des principales causes pouvant induire une tentative de biais volontaire des démarches par le



porteur de projet. Face à une telle situation, le rôle du maître d'œuvre, de l'animateur se complique. Placé dans une situation où le commanditaire de la démarche est bien souvent le donneur d'ordre, plusieurs solutions s'offrent à lui :

- la plus facile -mais par conséquent la plus néfaste pour la démarche – l'inaction, ou la volonté de ne pas voir les jeux de rôles mis en place au cours de la démarche ;

- la plus risquée, en termes d'impact et de retombées potentiellement négatives pour le prestataire selon l'état d'esprit et la position du donneur d'ordre : l'en avertir de manière franche et honnête, faire une mise au point afin que l'équipe municipale n'interfère pas dans le processus ;

- la plus subtile mais aussi la compliquée à mettre en œuvre : le recadrage des débats, par un travail de longue haleine, afin de déconstruire le cadre limitatif fixé et libérer l'expression.

C'est ici la question de l'éthique de l'animateur de la participation qui est soulevée.

Bien que très limitées, nous avons toutefois pu assister à quelques ébauches de tentatives de limitation de l'expression citoyenne lors des différentes interventions pour nos cas d'études. C'est notamment le cas de l'animateur de la seconde réunion publique pour l'aménagement de la traversée de bourg d'Echemiré (animateur appartenant à la collectivité et non à l'équipe de maîtrise d'œuvre). Par une prise de parole remarquablement habile, il a su adoucir et fragiliser certaines opinions tendant à remettre en cause certains aspects du projet.

Il faut ainsi bien garder en tête pour chacun des acteurs impliqués **la finalité de l'approche participative**, et les **impacts positifs qu'elle engendre sur le projet** si elle n'est pas biaisée, dans un objectif collectif : le **bien commun**.

#### 4.2. Des acteurs au service de leur propre intérêt

Le bien commun : « ensemble de ce qui soutient la coexistence et par conséquent l'être même des personnes » est une des principales notions qui anime les approches participatives. Il est applicable de manière concrète au travers de biens collectifs et de bien communs pouvant être matériels (route, eau potable, nature...) comme immatériels (les savoirs, la confiance...) ou intermédiaires (institutions, éducation, sociabilité, santé et autres bien culturels...) (FLAHAULT, 2013). Au-delà de la volonté de choses meilleures pour soi, c'est aussi l'altruisme et le besoin de créer un référentiel commun qui doivent se mettre au service de la participation.

La contribution au processus de participation par certains individus dans l'objectif de satisfaire des motivations purement personnelles apparaît comme un des principaux biais à la démarche. Agissant en leur intérêt propre, ils tendent à orienter les débats vers des problématiques qui ne sont pas centrales, s'accaparant la participation afin de la mener vers un résultat les satisfaisant. Ces « comportements contre-productifs [...] consistant à saboter le processus et les décisions prises » peuvent engendrer « des conséquences dévastatrices » (FRONCEK, STURMER, 2017). En effet, sans une connaissance fine des participants, et selon leur typologie et leur aptitude à orienter de manière cachée les débats, ils peuvent être particulièrement difficiles à identifier. Quand bien même seraient ils confondus, brider leur expression pourrait créer une relation de méfiance vis-à-vis des autres participants, voyant ici une volonté d'ingérence dans le processus.

Dès lors, comment faire pour limiter ce type de biais de la démarche ? Lors des Journées Plans de Paysage qui se sont tenues les 13 et 14 juin dernier à Nantes, Matthieu PICOT de l'atelier Campo, donne un premier élément de réponse qui peut sembler relativement radical. C'est par la constitution des groupes de travail lors des ateliers qu'il est possible d'empêcher les personnes s'exprimant trop largement de prendre le pas sur les autres citoyens. En effet,



en constituant un même groupe de travail avec « les fortes personnalités » il évite à ces dernières de trop influencer le reste des participants. Cette méthode, soulevant quelques commentaires dans l'assemblée, reste toutefois discutable.

Au cours des différents temps de participation des projets analysés, ce type de profil n'as pas perturbé les séances de travail. Quelques individualités se sont révélées plus expressives mais toujours dans une volonté d'implication maximale dans la démarche au non au service d'une cause propre. La **mise en place de règles claires au début de chaque séances** a permis d'éviter la surexpression de certains individus (définition des temps et modalités de prises de parole, délais, enchaînements).

Dans le cas contraire, c'est souvent un travail de longue haleine qui s'engage entre l'équipe d'animation et le reste des participants. Une intervention pour faire resurgir les problématiques centrales peut être nécessaire. Afin de ne pas braquer les participants, il convient d'envisager **l'utilisation d'outils supplémentaires**, d'une **approche différente** pour mettre à jour les enjeux réels masqués par certains intérêts personnels. En réorientant, l'animateur doit toutefois prendre garde de ne pas entrer dans un rôle similaire à celui qu'il tend à contrer. La question de la légitimité du paysagiste pour mener à bien la participation émerge ici.

#### 4.3. Quid de la légitimité du paysagiste maître d'œuvre mandaté pour mener à bien la participation

Considérant les compétences nécessaires à la mise en œuvre de la participation, pour laquelle nous avons vu que le paysagiste, désormais de plus en plus au fait des méthodes et processus se révèle capable, c'est toutefois une interrogation sur l'éthique de cette position qui reste en suspens. Le paysagiste peut-il de manière neutre mener à bien les débats ? Est-il légitime en tant que mandataire pour conduire la participation ?

Volontairement ou involontairement, nombreuses sont les possibilités d'influencer la démarche et de biaiser les résultats : choix d'ateliers ou approches pouvant cloisonner les débats, sélection de participants au détriment d'autres, plus grande écoute et don de parole à certains citoyens, intervention et orientation des avis au cours des séances de travail, sélection des informations allant dans le sens de réflexion du paysagiste et évincement des autres. Tout au long du processus apparaissent de possibles biais pouvant placer le maître d'œuvre dans une position compliquée. Ainsi on peut comparer son rôle à « un travail d'équilibriste dans une situation permanente d'équilibre instable » (BARNAUD, 2013). Il est à la fois « tiraillé entre, d'un côté, une volonté de laisser le collectif d'acteurs guider le processus en ne faisant que l'accompagner – au risque que le processus soit manipulé par les acteurs les plus influents – et, de l'autre, le souci de structurer l'espace d'échanges pour éviter que la voix des acteurs les moins influents ne soit occultée – au risque d'affaiblir la légitimité sociale du processus qu'il met en œuvre » (BARNAUD, 2013).

Pour faciliter le processus, il apparait ainsi comme préférable que le paysagiste **ne soit pas l'animateur principal de la démarche** ou tout du moins des séances de travail avec les citoyens. Un **profil plus neutre** – qui n'interviendra donc pas par la suite sur le projet en tant que tel mais est bien là pour recueillir les avis et volontés – est à privilégier pour la tenue des débats. Le sociologue fait ici figure de personne la mieux qualifiée. Le paysagiste doit bien évidemment être présent lors des interactions avec le public afin **d'apporter son expertise lorsque cela est nécessaire**, de cadrer avec les services les objectifs et attendus de la démarche, sans toutefois l'influencer. Pour garantir, la transparence la plus totale et la conformité avec les opinions exprimées, l'animateur principal et le paysagiste doivent analyser conjointement le matériau issu des séances de travail. Toujours dans un souci de validité et de concordance opinions exprimées / projet, **l'animateur ainsi que les habitants doivent**



**ensuite avoir un droit de regard final sur le résultat de la participation et le projet.** Il permettra de faire émerger les dernières remarques et valider les acquis, conférant ainsi toute sa légitimité à la démarche.

Pour nos cas d'études, c'est cette organisation qui dans ses grandes lignes a été suivie. On soulignera toutefois la tenue de certains ateliers avec seulement un de ces deux acteurs. Dans le cadre du travail effectué avec les enfants de Prébocage-Intercom, seules les sociologues ont participé à l'animation. Une approche sur le paysage ayant été effectuée au préalable par les enseignants, et étant donné le caractère très libre des productions attendues, nous pouvons considérer qu'ici l'absence du paysagiste n'a pas impacté la démarche. Pour le plan de paysage de Nantes, c'est à l'inverse le paysagiste seul qui a mené à bien l'atelier de déambulations citoyennes (hormis une phase de préparation conjointe). Bien que d'un point de vue interne la transparence de la démarche semble avoir été totalement suivie, celle-ci peut poser question pour les habitants. Cela n'a pas été le cas ici, les citoyens apparaissant confiants quant au bien-fondé du processus.

A chaque pas, il faut donc **interroger et réinventer les conditions d'interventions sur le processus.** Cela peut paraître paradoxal, mais afin de maximiser les bénéfices de l'approche participative sur le projet de paysage on peut affirmer qu'il est préférable que le paysagiste maître d'œuvre n'en soit pas l'acteur principal.



## CONCLUSION

Le recours aux approches participatives dans la démarche de projet de paysage engendre des bénéfices désormais communément admis : **programmation plus juste** et en **adéquation avec les besoins, diagnostic complet et exhaustif** des sites de projet, apports quant à la **définition des enjeux** pour le territoire et **objectifs à atteindre, validation des différentes phases de conception** allant jusqu'à la mise en œuvre concrète des projets et le **suivi de l'évolution dans le temps**. Les retombées positives s'inscrivent tout au long du processus afin de garantir un projet le plus en adéquation avec les besoins des destinataires.

Pour lui assurer une transparence la plus forte possible et une réelle écoute de l'opinion citoyenne, sa mise en œuvre se révèle toutefois être un processus long et sibyllin. Le choix de l'approche et des outils envisagés pour la mener à bien doit être adapté selon **le portage politique opéré, l'échelle de territoire étudié et le public concerné**. Une approche de type concertation se révélera plus complète qu'une simple consultation mais demandera cependant des moyens matériels et humains, ainsi que des délais plus conséquents. Selon ces contraintes, **certains outils, comme la visite de terrain, permettent d'obtenir un matériau plus approfondi de la part des citoyens** (mais sont plus longs et coûteux). D'autres limitent les délais et les coûts, comme le **travail cartographique sur table** (mais peuvent être moins complets). Définir une conduite type à adopter est ainsi compliqué et chaque approche doit être traitée de manière individuelle, au risque de ne pas répondre aux objectifs définis. Face à cette notion de contraintes, nous avons vu qu'une certaine **souplesse de la part de la maîtrise d'ouvrage et du maître d'œuvre** sont à rechercher pour satisfaire au mieux aux exigences citoyennes issues des débats.

La **représentativité des participants et la légitimité** des acteurs sont deux notions de premier plan dans la démarche. Sans la première telle que nous l'avons définie, les risques de produire un projet de paysage qui ne réponde pas aux attentes globales de la population sont forts. Etape clé sans laquelle il serait possible de remettre en cause l'ensemble de la démarche, elle est **souvent très compliquée à obtenir et nécessite une implication forte de la collectivité et de nombreux acteurs du territoire**. La question de la légitimité quant-à-elle se pose à tous les niveaux : légitimité de la démarche, légitimité des participants, légitimité des élus censés représenter la population ou encore légitimité de l'équipe pilotant la participation. La construction du projet doit reposer sur une **juste exploitation des savoirs et connaissances de chacun, en utilisant les compétences au mieux** sans pour autant privilégier certains individus au détriment d'autres.

Parmi tant d'autres c'est la **légitimité du paysagiste maître d'œuvre** mandaté pour mener à bien la participation qui apparaît comme instable. Afin de garantir une transparence la plus complète possible du processus et de limiter les biais, et **selon sa posture**, il est **préférable que celui-ci ne soit pas l'animateur principal** des débats avec les citoyens. Il doit accompagner, guider, conseiller sans pour autant infléchir la capacité d'expression de chacun.

Au travers de ce mémoire, nous avons donc apporté des éléments de réponse sur la manière dont entrevoit le maître d'œuvre l'approche participative dans une démarche de projet de paysage. Etant donné le nombre de cas d'études limité (trois) et les temporalités dans lesquelles ils s'inscrivent (certains déjà débutés ou non terminés durant le stage), il est apparu compliqué d'obtenir des éléments chiffrés précis quant au gain de temps réel et à la limitation des coûts engendrés par l'utilisation de certaines approches et outils au détriment d'autres. Ces comparaisons ont pu être faites entre ateliers vis-à-vis des délais mais non sur l'entièreté de la démarche. Il faut également **veiller à l'emploi de la méthode au regard des caractéristiques de chaque nouvelle étude, des objectifs recherchés et des problématiques engendrées**.



Au-delà de la satisfaction des citoyens, via une meilleure qualité de projet, **c'est avant tout sa durabilité qui est recherchée**. Faire, défaire, refaire présente un coût pour la collectivité mais aussi pour la planète. Sur une Terre où nous serons presque dix milliards d'êtres humains en 2050 soit dans seulement trente ans, c'est un devoir pour chacun de rechercher un développement alliant social, économie et écologie dans une logique de viabilité, et l'approche participative y contribue fortement.



## BIBLIOGRAPHIE

**Alice MAZEAUD, 2013.** « Citoyen/Élu/Technicien », in CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013, ISSN : 2268-5863. Disponible à l'adresse : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/citoyenelutechnicien>.

**Alice MAZEAUD, Magali NONJON, 2013.** « Professionnel », in CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013, ISSN : 2268-5863. URL : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/professionnel>.

**BARNAUD, Cécile, 2013.** *La participation, une légitimité en question. In : Natures Sciences Sociétés. Janvier 2013.* Vol. 21, n° n°1, p. 24-34. DOI 10.1051/nss/2013062.

**BARON, Gaëlle, MONNIER, Eric, 2003.** Une approche pluraliste et participative : In : p. 7. Disponible à l'adresse : <http://labos.ulg.ac.be/apes/wp-content/uploads/sites/4/2014/07/Evalupart.-Baron-Monnier.pdf>

**BERTHOMÉ, Karim, 2013.** « Concertation », in CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013, ISSN : 2268-5863. URL : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/concertation>.

**BLANC, Maurice, 1999.** « Participation des habitants et politique de la ville », in CURAPP, CRAPS, *La Démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, Paris, Presses universitaires de France, p. 177-196.

**BLONDIAUX, Loïc, 2009.** Démocratie délibérative vs démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines". In : *Les intermittences de la démocratie*. 2009. Vol. 4, p. 314.

**CARREL, Marion, 2015.** Participer, pour quoi faire ? L'énigme du primat de l'« injonction participative » en France. In : *Faire participer les habitants ? : Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires* [en ligne]. Lyon : ENS Éditions. Gouvernement en question(s). [Consulté le 4 août 2019]. ISBN 978-2-84788-770-9. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/enseditions/5250>.

**CLUB PLAN DE PAYSAGE, 2016.** Les acteurs de la participation. In : *Enjeux de la participation*. 2016. n° 1, p. 8.

**CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE., 2000.** p. 7. COE [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://rm.coe.int/168008062a> [Consulté le 30 juin 2019].

**DAVODEAU, Hervé, TOUBLANC, Monique, 2010.** Le paysage outil, les outils du paysage. In : *CO-CONSTRUCTION OU CONSTRUCTION EN COMMUN D'OBJECTIFS COLLECTIFS* [en ligne]. Montpellier, France : s.n. octobre 2010. p. 375-391/436. Disponible à l'adresse : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00788155>. [Consulté le 3 août 2019]

**DESWARRAT, J.P., Quincerot, R., Weil, M., Woeffray, B. 2003.** In : *Paysages ordinaires. De la protection au projet, Mardaga, Liège, Bruxelles*, p. 37.



**DEWEY, John, 2010.** *Le Public et ses problèmes* [en ligne]. S.l. : Gallimard. [Consulté le 4 août 2019]. Folio essais. Disponible à l'adresse : [https://www.fabula.org/actualites/j-dewey-le-public-et-ses-problemes\\_37467.php](https://www.fabula.org/actualites/j-dewey-le-public-et-ses-problemes_37467.php).

**DONADIEU, Pierre, 2008.** Le paysagiste-est-il expert ? In : *Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*. 2008. p. 10.

**DONADIEU, Pierre, 2009.** Petit lexique de géomédiation paysagiste. In : *Projets de paysage*. 24 décembre 2009. n° 3. Disponible à l'adresse : [https://www.projetsdepaysage.fr/petit\\_lexique\\_de\\_geomediacion\\_paysagiste](https://www.projetsdepaysage.fr/petit_lexique_de_geomediacion_paysagiste). [Consulté le 8 juin 2019]

**FERRATON, Mélanie, 2016.** L'approche participative au service de la gestion intégrée de la ressource en eau : l'expérience des parcs naturels régionaux du Sud-Est de la France. In : . 2016. p. 349.

**FLAHAULT, François, 2013.** « Bien commun », in CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEURAYNAUD F., FOURNIAU J-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013, ISSN : 2268-5863. URL : <http://www.dicopart.fr/en/dico/bien-commun>.

**FRONCEK, Benjamin, STURMER, Stefan, 2017.** La participation sous l'angle psychologique. In : *Anthos, la participation*. 2017. Vol. 1, p. 78.

**HATZFELD, Hélène, 2013** « Légitimité », in CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEURAYNAUD F., FOURNIAU J-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013, ISSN : 2268-5863. URL : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/legitimite>.

**JACOB, Steve, OUVRARD, Laurence et PERFEVAL, 2009.** *L'évaluation participative avantages et difficultés d'une pratique innovante* [en ligne]. Québec : PerfEval. [Consulté le 5 août 2019]. ISBN 978-2-9811262-0-7. Disponible à l'adresse : <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2009461>

**LASCOUMES, Pierre, 2013.** « Information », in CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEURAYNAUD F., FOURNIAU J-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013, ISSN : 2268-5863. Disponible à l'adresse : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/information>. [Consulté le 21 juillet 2019]

**PESTRE, 2011.** « Des sciences, des techniques et de l'ordre démocratique et participatif », *Participations*, no 1, p. 210-238.

**POUSIN, Frédéric, 2004.** Projet de paysage et de territoire. In : *De la connaissance des paysages à l'action paysagère*. 2004. p. 10. [Consulté le 28 juin 2019]

**SECRETARIAT GENERAL POUR LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE, 2017.** *Boite-outils-demarches-participation.pdf* [en ligne]. S.l. : s.n. [Consulté le 3 août 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/fichiers-attaches/boite-outils-demarches-participation.pdf>.

**SINTOMER, Yves, 2008.** Du savoir d'usage au métier de citoyen ? In : *Raisons politiques*. 17 septembre 2008. Vol. n° 31, n° 3, p. 115-133.



**TOUZARD, Hubert, 2006.** Consultation, concertation, négociation. In : *Negociations*. 2006. Vol. no 5, n° 1, p. 67-74. [Consulté le 28 juin 2019]

**VIRARD, Mathilde, 2010.** Les professionnels de la participation citoyenne, des acteurs au service d'un nouvel idéal de la démocratie. Le cas du cabinet de conseil Muse D.Territoires. In : . p. 105.

**VOISIN, Lolita, 2011.** Le paysage mis en politique. In : *Méthodologie et perspectives d'une recherche sur les villes moyennes de la vallée de la Loire* [en ligne]. 2011. Disponible à l'adresse : [https://www.projetsdepaysage.fr/le\\_paysage\\_mis\\_en\\_politique](https://www.projetsdepaysage.fr/le_paysage_mis_en_politique). [Consulté le 21 juillet 2019].

**WULH, Simon, 2009.** Les fondements de la démocratie participative. In : *Dialogues, propositions, histoires pour une citoyenneté mondiale (DPH)*. 2009. Vol. 2, n° 1, p. 8. Disponible à l'adresse : [http://www.citego.org/bdf\\_fiche-document-323\\_fr.html](http://www.citego.org/bdf_fiche-document-323_fr.html) [Consulté le 29 juin 2019]



## SITOGRAPHIE

**[1] MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, 2019.** Le cadre de la participation du public au titre du code de l'environnement [en ligne]. Disponible à l'adresse : <http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/cadre-participation-du-public-au-titre-du-code-lenvironnement>. [Consulté le 8 juin 2019]

**[2] GOSSEMENT, Arnaud, 2016.** Réforme de l'évaluation environnementale et de l'étude d'impact des projets : ce qu'il faut retenir de l'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 et du décret n°2016-1110 du 11 août 2016 [en ligne]. Disponible à l'adresse : <http://www.arnaudgossement.com/archive/2016/09/01/important-reforme-de-l-evaluation-environnementale-et-de-l-5842387.html>. [Consulté le 29 juin 2019].

**[3] ACADEMIE DE MONTPELLIER., 2019.** Évolution du concept de paysage. In : *Académie de Montpellier* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <http://www.ac-montpellier.fr/cid92015/evolution-du-concept-de-paysage.html>. [Consulté le 10 juillet 2019].

**[4] CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES TEXTUELLES ET LEXICALES, 2012.** *Citoyen : Définition de Citoyen* [en ligne]. 2012. S.l. : s.n. Disponible à l'adresse : <https://www.cnrtl.fr/definition/citoyen>. [Consulté le 16 juillet 2019].

**[5] COMMUNE DE BAUGE EN ANJOU, 2019.** Commune nouvelle. In : *Mairie de Baugé-en-Anjou* [en ligne]. 2019. Disponible à l'adresse : <https://www.baugeenanjou.fr/decouverte-de-bauge-en-anjou/une-ville-dynamique/commune-nouvelle/>. [Consulté le 20 juillet 2019].

**[6] CHALOPIN, Philippe, 2015.** PLU de la commune de BAUGE-EN- ANJOU. In : . 15 décembre 2015. p. 268. Disponible à l'adresse : [https://www.baugeenanjou.fr/wp-content/uploads/2016/01/01a-Rapport-de-pr%C3%A9sentation-Tome-1\\_Diagnostic.pdf](https://www.baugeenanjou.fr/wp-content/uploads/2016/01/01a-Rapport-de-pr%C3%A9sentation-Tome-1_Diagnostic.pdf). [Consulté le 15 juin 2019].

**[7] INSEE, 2019.** Dossier complet – Intercommunalité-Métropole de CC Pré-Bocage Intercom (200069524) | Insee. In : [en ligne]. [Consulté le 20 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200069524>. [Consulté le 20 juillet 2019].

**[8] DIRECTION DE L'INFORMATION LEGALE ET ADMINISTRATIVE, 2008.** Les formes de participation - Débats et consultations - Commission nationale du débat public (CNDP) - Vie-publique.fr. In : [en ligne]. 30 septembre 2008. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/forums/rub1308/formes-participation.html>. [Consulté le 8 juin 2019].

**[9] GUEROT, Ulrique, 2016.** *La démocratie participative : entretien avec Loïc Blondiaux — Sciences économiques et sociales* [en ligne]. 24 novembre 2016. S.l. : s.n. [Consulté le 21 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <http://ses.ens-lyon.fr/articles/la-democratie-participative-entretien-avec-loic-blondiaux>.

**[10] MAKOWSKI, 2019.** Éléments de mission de maîtrise d'œuvre loi MOP. In : [en ligne]. [Consulté le 29 juillet 2019]. Disponible à l'adresse : <http://www.marche-public.fr/Marches-publics/Definitions/Entrees/Elements-mission-maitrise-oeuvre.htm>.



AGROCAMPUS  
OUEST

CFR Angers

CFR Rennes



Arts des Villes  
Et des Champs

Année universitaire : 2018 – 2019

Spécialité : Paysage

Spécialisation (et option éventuelle) :

Paysage, Opérationnalité et Projet

## Mémoire de Fin d'Études

d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

# Le recours aux approches participatives par le paysagiste maître d'œuvre - ANNEXES

Par : Yohan ODIN



**Soutenu à Angers le 19 septembre 2019**

### Devant le jury composé de :

Président : Hervé DAVODEAU

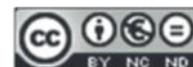
Maître de stage : Michaël RIPOCHE

Enseignant référent : Vincent BOUVIER

Autres membres du jury (Nom, Qualité)

*Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST*

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation  
«Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France» disponible  
en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.f>



# ANNEXE I

## Plan masse du projet de requalification de la traverse de bourg d'Echemiré (AVEC, 2019)



## ANNEXE II

---

Perspective projet de la rue principale de la traverse de bourg d'Echemiré, avant / après projet (AVEC, 2019)





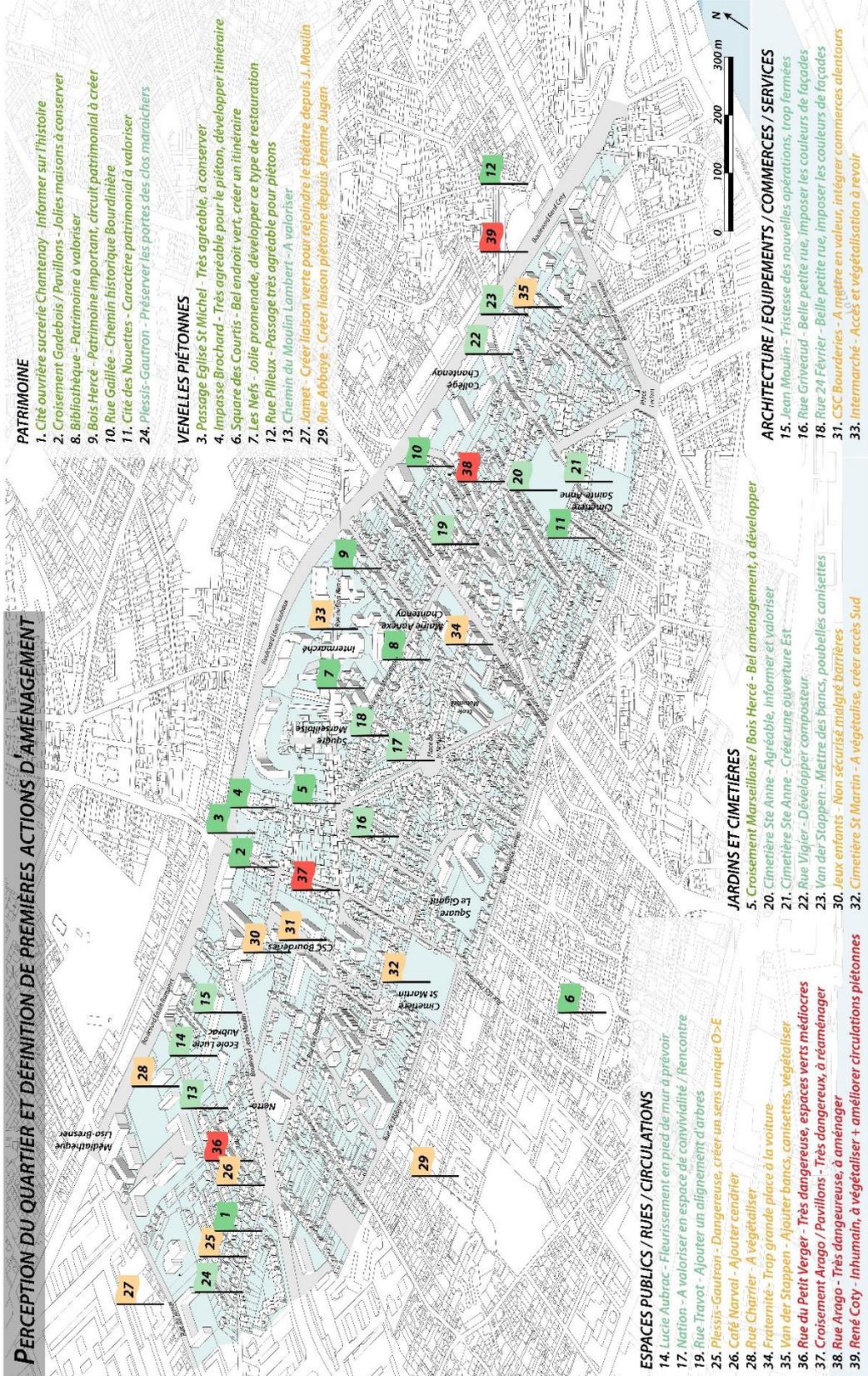
# ANNEXE IV

## Cartographie de synthèse retours citoyens lors des déambulations, plan de paysage Chantenay-Bellevue-Sainte Anne (AVEC, 2019)

### CHANTENAY - BELLEVEUE SAINTE-ANNE

### PLAN PAYSAGE ET PATRIMOINE

#### PERCEPTION DU QUARTIER ET DEFINITION DE PREMIERES ACTIONS D'AMENAGEMENT



#### PATRIMOINE

1. Cité ouvrière sucrerie Chantenay - Informer sur l'histoire
2. Croisement Gadebois / Pavillons - Jolies maisons à conserver
8. Bibliothèque - Patrimoine à valoriser
9. Bois Hercé - Patrimoine important, circuit patrimonial à créer
10. Rue Gallée - Chemin historique Bourdinère
11. Cité des Nouettes - Caractère patrimonial à valoriser
24. Plessis-Gautron - Préserver les portes des clos maraîchers

#### VENELLES PIÉTONNES

3. Passage Eglise St Michel - Très agréable, à conserver
4. Impasse Brocard - Très agréable pour le piéton, développer itinéraire
6. Square des Courtis - Bel endroit vert, créer un itinéraire
7. Les Nefs - Jolie promenade, développer ce type de restauration
12. Rue Pilleux - Passage très agréable pour piétons
13. Chemin du Moulin Lambert - A valoriser
27. Jamet - Créer liaison verte pour rejoindre le théâtre depuis J. Moulin
29. Rue Abbaye - Créer liaison piétonne depuis Jeanne Jugan

#### JARDINS ET CIMETIÈRES

5. Cimetière Marseillaise / Bois Hercé - Bel aménagement, à développer
20. Cimetière Ste Anne - Agréable, informer et valoriser
21. Cimetière Ste Anne - Création ouverture Est
22. Rue Vigier - Développer compositeur
23. Van der Stappen - Mettre des bancs, poubelles canisettes
30. Jeux enfants - Non sécurisé malgré barrières
32. Cimetière St Martin - A végétaliser, créer accès Sud

#### ESPACES PUBLICS / RUES / CIRCULATIONS

14. Lucie Aubrac - Fleurissement en pied de mur à prévoir
17. Nation - A valoriser en espace de convivialité / Rencontre
19. Rue Travot - Ajouter un alignement d'arbres
25. Plessis-Gautron - Dangereux, créer un sens unique O-E
26. Caré Narval - Ajouter cendrier
28. Rue Charrier - A végétaliser
34. Fraternelle - Trap grande place à la voiture
35. Van der Stappen - Ajouter bancs, canisettes, végétaliser
36. Rue du Petit Verger - Très dangereuse, espaces verts médiocres
37. Croisement Arago / Pavillons - Très dangereux, à réaménager
38. Rue Arago - Très dangereuse, à aménager
39. René Coty - Inhumain, à végétaliser + améliorer circulations piétons

#### ARCHITECTURE / EQUIPEMENTS / COMMERCE / SERVICES

15. Jean Moulin - Tristesse des nouvelles opérations, trop fermées
16. Rue Griveaud - Belle petite rue, imposer les couleurs de façades
18. Rue 24 Février - Belle petite rue, imposer les couleurs de façades
31. CSC Bourdaries - A mettre en valeur, intégrer commerces alentours
33. Intermarché - Accès et végétalisation à revoir

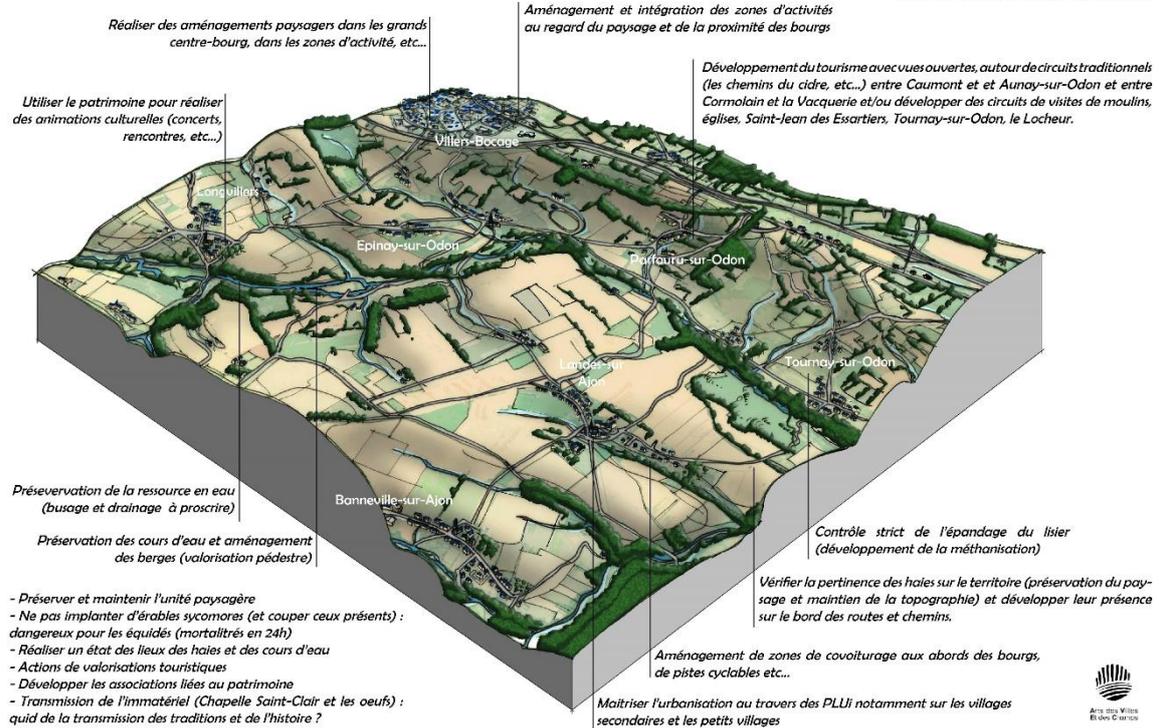


# ANNEXE V

## Bloc diagramme d'analyse du territoire du Prébocage-Intercom (AVEC, 2019)

### BLOC-DIAGRAMME DE L'UNITE PAYSAGERE DES VALLEES PREBOCAGERES DE L'ODON

PLAN DE PAYSAGE DE PREBOCAGE INTERCOM





	Diplôme : Ingénieur en Paysage Spécialité : Paysage Spécialisation / option : Paysage, Opérationnalité et Projet Enseignant référent : Vincent BOUVIER
Auteur(s) : Yohan ODIN Date de naissance* : 4 octobre 1996	Organisme d'accueil : Arts des Villes et des Champs Adresse : 2 lotissement de la Garenne, La pièce du Patis
Nb pages : 44      Annexe(s) : 6	49330, Etriché
Année de soutenance :2019	Maître de stage : Michaël RIPOCHE
Titre français : Le recours aux approches participatives par le paysagiste maître d'œuvre Titre anglais : The use of participatory approaches by the landscape architect	
Résumé (1600 caractères maximum) :  Autrefois encore peu fréquentes, les approches participatives ont aujourd'hui le vent en poupe dans le contexte social actuel. De plus en plus utilisées lors de la construction de projets de paysage, leur mise en œuvre reste complexe et doit faire face à de nombreuses contraintes et biais. Ce mémoire propose, au travers de trois cas d'études, d'envisager la manière dont le paysagiste maître d'œuvre a recours aux approches participatives dans la démarche de projet de paysage. Ce sont à la fois les raisons de la participation citoyenne, la question du choix de la méthodologie la mieux appropriée et les notions de légitimité et représentativité des différents acteurs, tout comme le choix du paysagiste pour mener à bien le processus qui sont abordées ici.	
Abstract (1600 caractères maximum) :  Once still infrequent, participatory approaches are having the wind in their sails in today's social context. Increasingly used in the construction of landscape projects, their implementation remains complex and faces many constraints and biases. This dissertation proposes, through three case studies, to consider how the landscape designer uses participatory approaches in the landscape project approach. It is both the reasons for citizen participation that are addressed here, the question of the choice of the most appropriate methodology and the notions of legitimacy and representativeness of the different actors, as well as the choice of the landscaper to complete the process.	
Mots-clés : Approches participatives ; projet de paysage ; maître d'œuvre ; outils ; représentativité ; légitimité ; usages. Key Words: Participatory approaches ; landscape project ; landscape engineer ; tools ; representativeness ; legitimacy ; practices.	

\* Elément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires